Mise en ligne : 11 mai 2015.
Dernière modification : 17 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAÏGON

Hippodrome rue de Verdun prolongée puis à Phu-To

COURRIER DE L'INDO-CHINE
Saïgon
(*Le Temps*, 3 juin 1880)

……

Le mois de mars a été des plus animés : il y a eu exposition et deux journées de courses ; à ces dernières, on a vu figurer pour la première fois des chevaux anglais, venus par mer de Singapore et de Pulo-Penang.

Aux prochaines réunions, on en attend de Hongkong, et alors Saïgon n'aura plus rien à envier à Longchamp.

Demande de subvention formulée par la Société des courses.
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 23 novembre 1880, p. 126)

Votre commission a pensé avec l'Administration que non-seulement les courses étaient une source de distractions pour les Européens et les indigènes, mais encore d'une grande utilité pour le développement de la race chevaline dans le pays.

Prenant en considération la vitalité dont cette société a fait preuve et les dépenses considérables qu'elle a été obligée de supporter pour la construction d'un nouvel hippodrome, et des tribunes devant être élevées à demeure, votre commission a jugé que l'Administration devait venir en aide à une institution dont l'importance est incontestable, et que la Cochinchine ne devait rester en arrière des pays voisins, qui possèdent tous une société de courses parfaitement organisée.

Elle vous propose donc d'accorder à la société des courses de Saïgon une subvention extraordinaire de 1.150 piastres, une fois payée, qui lui permettra de faire face aux dépenses de première installation qu'elle a été obligée de faire.

Le rapporteur, BOET.

……

Le renvoi à l'Administration est prononcé.

Société des courses
(*Annuaire de la Cochinchine française,* 1887, p. 189)

M. LE GOUVERNEUR, président d'honneur.
S. M, LE ROI DU CAMBODGE, membre honoraire.
MM. LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR, id.
LE MAIRE DE SAIGON, idem.
M. LE COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES, membre honoraire.

BUREAU.
MM. BROU, président.
N..., vice-président.
SCHROEDER, secrétaire.
PERRIN, trésorier.
A. CORNU [1], membre.
PHU-PHUONG, idem.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1893)

Dimanche dernier, pendant les courses, vers cinq heures, le nommé Chan, ancien interprète condamné il y a quelque temps par le Tribunal, s'approcha de M. Jabouin, procureur de la République [et président de la société hippique], et tira sur lui à bout portant un coup de fusil de chasse chargé de chevrotines ; puis il déchargea un deuxième coup sur la tribune réservée aux Européens, qui atteignit les juges Danjois et Garnier et M. Bocquet, administrateur de l'arrondissement de Vinh-long.

M. Jabouin est mort quelques instants après ; M. Bocquet, gravement blessé au ventre, a été évacué sur l'hôpital de Saïgon ; les autres personnes ont été reconduites à leur domicile ; leurs blessures sont heureusement légères et leur état n'inspire pas d'inquiétude.

Cet attentat a causé une émotion d'autant plus vive que des faits de ce genre étaient inconnus jusqu'ici en Cochinchine.

M. Jabouin avait habité pendant quelque temps Hanoï, il y a trois ans ; il remplissait les fonctions de juge suppléant. Il avait laissé les meilleurs souvenirs parmi nous.

S
AIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1893)

Chan, l'assassin de M. Jabouin, avait des antécédents déplorables. En 1891, au Tonkin, il avait été condamné par le Tribunal consulaire, présidé par M. le vice-résident de Goy, à trois mois de prison pour vol et concussion ; en conséquence, il avait été rayé des cadres de l'administration. Ses instincts sont cruels et on relève à sa charge de nombreux faits ; entre autres d'avoir brisé les doigts de sa femme qu'il avait, d'ailleurs, l'habitude de rouer de coups. Concussionnaire, voleur, joueur et fumeur : il était complet.

C'est bien par vengeance qu'il a tué M. Jabouin. Condamné récemment à la requête de ce dernier, il venait de recevoir un nouvelle assignation pour une affaire civile. Il a cru, dit-on, à de nouvelles poursuites en correctionnelle et il prit la résolution de tuer le procureur et de se suicider ensuite ; c'est, du moins, ce qui ressort d'une lettre qu'il avait préparée pour être remise au procureur général.

D'après les nouveaux détails parvenus, voici comment les choses se seraient passées :

---

[1] Félix *Albert* Cornu (« Cornu jeune »)(Nantes, 7 octobre 1848-Paris, 12 février 1919) : arrivé en Cochinchine en 1867. Employé de MM. Temlett, puis directeur de la Cie française de Saïgon pour le blanchissage et la décortication du riz. Conseiller municipal de Cholon, secrétaire de la chambre de commerce de Saïgon, juge au tribunal de commerce, membre du Conseil privé de la Cochinchine et du conseil colonial. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1er janvier 1897).

Chan s'est rendu aux courses où il savait rencontrer M. Jabouin, qui est président de la Société hippique ; l'ayant aperçu, il l'a interpellé, puis l'a couché en joué et a tiré. Un télégraphiste, M. Joram, se jeta sur Chan et le terrassa ; mais dans sa chute, le deuxième coup partit dans la direction de la tribune et fit les autres victimes.

L'assassin a montré un cynisme révoltant dans le cours de l'interrogatoire qu'il a subi.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1894)

Nous avons reçu le premier numéro du *Bulletin de la Société des courses de Saïgon*.

Cette publication, très bien comprise, renferme plusieurs phototypies représentant les plans primés par le Comité pour la reconstruction des tribunes, dont l'inauguration est fixée au 3e dimanche de janvier 1895.

À l'exemple de ce qui se fait déjà en Angleterre pour certains bulletins de sociétés industrielles et de chambres du commerce, le comité publiera des sériés de photographies pouvant intéresser les personnes qui s'occupent de course et d'élevage.

Voici, d'ailleurs, le programme de cette revue qui paraîtra tous les mois :

Saigon, le 1er août 4894.

Le *Bulletin de la Société des courses de Saïgon* a été créé par décision du Comité.

La récente institution des haras et les encouragements de toutes sortes donnés ces derniers temps par l'administration locale, qui manifeste ainsi le désir de voir l'élevage de l'espèce chevaline suivre enfin une marche régulière et progressive, oblige la Société des Courses de Saïgon à prendre, dans cette impulsion, une part active et a affirmer l'importance de son concours à l'œuvre centrale.

Déjà, des installations complètes ont été décidées, des tribunes élégantes et confortables seront aménagées pour la prochaine saison des courses et l'appel fait par la Société à ses aînées de France, ainsi qu'au Gouvernement métropolitain, lui permettront de donner des encouragements très rémunérateurs des sacrifices que s'imposeront nos éleveurs.

Le Comité prépare en outre une réglementation nouvelle des courses. Tous les cas litigieux y seront prévus et tranchés en s'inspirant tant des codes de courses français que des amendements à y apporter en ce qui concerne le climat de notre colonie et les races spéciales du l'Indo-Chine.

Il en sera de même pour l'organisation matérielle des réunions, tenue des jockeys, pari mutuel, etc.

Le *Bulletin* aura un autre but non moins utile. Il servira de trait d'union entre tous les membres de la Société qu'il mettra au courant presqu'au jour le jour des actes du Comité qui y insérera les résumés des procès-verbaux de ses séances.

Enfin, traduit en *quoc-ngu* pour les parties intéressant spécialement les indigènes, le *Bulletin* fera connaître à ceux-ci les décisions de la Société et la nouvelle réglementation, les programmes, ainsi que l'importance des allocations ; longtemps avant l'ouverture de la saison, ils pourront, de la sorte, prendre les mesures nécessaires à l'envoi sur notre hippodrome de leurs meilleurs produits.

Notre publication sera également adressée en France au ministère des Colonies, à administration des Haras et aux grandes sociétés qui se rendront compte ainsi de nos travaux et feront participer la Cochinchine à leurs encouragements annuels en nous comprenant dans la distribution de leurs prix, médaillés ou primes.

En répandant notre *Bulletin* en ExtrêmeOrient : Singapore, Java, Manille, Hong-kong, l'Annam et le Tonkin, le Comité espère faire participer l'élevage de ces diverses colonies

aux épreuves de la société et organiser des courses spéciales à ces différentes races dont l'élite, il faut l'espérer, restera en Cochinchine, acquise par la commission des Haras et coopérera au perfectionnement de notre espèce.

Le Comité instituera, dès qu'il en aura les éléments, un concours hippique annuel pour lequel il y a lieu d espérer l'aide de l'Administration supérieure à Paris et l'appui de la Société hippique française.

En résumé, le *Bulletin de la Société des courses de Saïgon* s'efforcera de renfermer tout ce qui, à un titre quelconque, intéresse directement ou se rattache à l'élevage de l'espèce chevaline et à son amélioration, afin de remplir le but éminemment utile du relèvement de la race cochinchinoise et justifier ainsi les diverses subventions dont la Société des Courses remercie ici M. le gouverneur général, M. le lieutenant-gouverneur, MM. les maires de Saïgon et de Cholon, les corps élus et les généreux donateurs de Cochinchine.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel organe qui nous paraît appelé à rendre de nombreux services.

Société des courses de Saïgon
Pour l'amélioration de la race chevaline en Cochinchine et au Cambodge
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, p. 722)

Président d'honneur

M. le gouverneur général.

Membres honoraires

S. M. le roi du Cambodge,
MM. le lieutenant-gouverneur ;
le commandant supérieur des troupes ;
le maire de Saïgon.

Comité

MM. Escoubet, président. — Brunet, 1er vice-président et Maréchal, 2e vice-président. — Merle, secrétaire. — Jumeau, trésorier. — Gigon-Papin, Denise [2], Massari, Badin, Eynard, membres.

Société des courses
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 503-504)

Président d'honneur

M. le gouverneur général,

Membres honoraires

S. M. le roi du Cambodge,
MM. le lieutenant-gouverneur ;
le commandant supérieur des troupes ;
le maire de Saïgon.

Comité

MM. A. Duval, président. — Guérin, 1er vice-président et Debernardi, 2e vice-président. — De La Saussaye, trésorier.

---

[2] Paul Denise : huissier, conseiller municipal, président du Cercle sportif, officier d'académie.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906)

[527] Société des courses. — 12, boulevard Norodom. Président, capitaine Audoint. — Cotisation mensuelle : deux piastres. Cette société donne chaque année six réunions de courses.

SOCIÉTÉS DES COURSES
(champ de Courses)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 578)

MM. VARIN D'AINVELLE [Édouard], président ;
ROYER, vice-président ;
CHOURROT, trésorier ;
AMIELH, secrétaire ;
CHRÉTIEN, GRENIER, VO-VAN-QUI, GRAMMONT [Maxime], membres.

(*Les Annales coloniales*, 4 février 1913)

La Société des courses de Saïgon est autorisée à ouvrir son hippodrome pendant la saison sportive 1912-1913, et à exploiter elle-même le pari mutuel.

La Semaine des banquets
(*Saïgon Sportif*, 15 mars 1913)

Le banquet A. Rimaud

Mercredi soir, à 8 heures, au Continental, la presque totalité des membres présents à Saïgon de la société des Courses, s'étaient donné rendez-vous pour témoigner à M. Rimaud. président, toute leur sympathie et tout leur regret causé par son départ en congé.

Européens et indigènes étaient venus en nombre, tous animés du même sentiment de reconnaissante bienveillance envers celui qui sut présider, deux saisons durant, et d'une façon aussi profitable, aux destinées de notre Société de Courses.

Une table bien dressée et artistement enjolivée de fleurs aux couleurs variées, avait réuni autour d'elle tout ce que Saïgon compte de lumières et de compétences en matière hippique ; nos gentlemen rider, mis en excellent humour par la générosité des vins capiteux et, par ce que l'on convient d'appeler la chaleur communicative des banquets, coudoyaient joyeusement les propriétaires détenteurs du crack de demain qui leur permettra de mettre en relief leur valeur équestre ; d'autres convives, que le cheval intéresse aussi, mais à un point de vue différent, avaient pris place autour de la table un peu au gré des sentiments d'amitié respectifs de chacun et conversaient agréablement entre eux, des faits hippiques à leur connaissance, tels la récente défaite d'*Alcyon* dans le Municipal et de sa brillante réhabilitation dans le Gladiateur, le rapport inattendu de *Long-cu* dans la dernière Course libre, etc. Tout le monde était à la joie et ceux qu'un commencement de neurasthénie aurait pu inciter à bêcher l'un ou l'autre à l'occasion

de tel ou tel événement, auraient été plutôt mal reçus, en cet agréable moment, où tout était pour le mieux dans la meilleure des Sociétés.

Étaient présents : MM. Rimaud, président ; Duclos, vice-président ; Oudot, secrétaire ; Fourcade, trésorier ; Gaudré, Grammont, lieutenant Hanck et Thàn du Comité ; Ardin père et fils, Garriguenc, Féraudy, Azaïs, Rrandela, Diebold, Guiard, Coulon, Gay, Nguyên Cua, Lê-van-Quang, Lê-phat-Thanh, Ly-can, Lê-van-Viên, Ng.-ngoc-Van, Pham-van-Binh, Portail, Rougier, Thanh, Truong-vinh-Qui, Ballous, lieutenant de Godon, Chanier, vétérinaire, et Hoai.

S'étaient fait excuser : messieurs Grenier, Jacque, Stoll, Ippolito et Chrétien.

Le menu, savamment composé, était le suivant :

Crème Voisin
Bar braisé au chablis, sauce riche
Filet de bœuf canotière
Foie gras à la Chautroix Continental
Fonds d'artichauts à l'Italienne
Dindonneau truffé rôti
Salade d'aréquier
Bombe pralinée
Panier de friandises
Corbeille de fruits
Cli. Filhot 1906, frappé [Sauternes]
Ch. Bellefont Belcier 1904, étampé [Saint-Émilion]
Champagne nature 1904 (cuvée Féraudy), frappé

À l'heure des toasts, au champagne, M. Duclos, le nouveau vice-président, se levant, prononça le discours suivant :

Mon cher Président,

Mes fonctions toutes récentes de vice-président me valent ce soir le grand plaisir d'avoir à vous adresser les remerciements et les bons souhaits de la Société des Courses.

Je pourrais parler longuement de l'essor que notre société a pris sous votre direction et les heureux résultats qui en ont résulté pour notre sport hippique et, par déduction, pour l'élevage du cheval dans le pays.

Ces résultats, magnifiques en ce qui concerne notre Société et qui dépassent les espérances les plus optimistes en ce qui concerne noire sport hippique, sont votre œuvre, ils sont dus au dévouement que vous n'avez cessé de nous prodiguer, au concours de vos puissantes relations que vous avez su gagner à notre cause et que je remercie en passant, et à vos hautes qualités d'administrateur. »

Mais tout cela est connu de tous ceux qui sont ici et il m'est inutile d'insister.

Ce que je tiens surtout à vous dire, mon cher Président, c'est qu'en dehors de notre reconnaissance, vous avez su conquérir parmi nous une grande amitié.— Le nombre des sociétaires qui vous entourent ce soir (la presque totalité de ceux qui habitent Saïgon) en est le témoignage brillant.

En partant pour France, vous allez creuser un grand vide parmi nous, d'autant plus grand que celui qui a la lourde charge de vous remplacer (et je le connais bien) a fort peu des qualités qui lui seraient nécessaires.

Faites donc un bon voyage, passez un bon séjour en France, mais revenez-nous vite.

Mon cher Président, je lève mon verre en votre honneur.

M. Rimaud, se levant à son tour, en une improvisation facile et bien inspirée, remercie en termes empreints de la plus grande sincérité M. Duclos et les nombreux

sociétaires, ses collègues, qui l'entourent, des marques d'amitié et des vœux que le vice-président vient de lui adresser en leur nom ; il en est profondément touché, car ils sont le plus sur garant de l'étroit lien qui doit unir les membres d'une même société. Durant son absence, qu'il espère de courte durée, il n'oubliera pas la société et s'efforcera d'obtenir, grâce à ses relations, des subsides d'une de nos plus grandes sociétés hippiques de France.

Il retrace, en quelques paroles, ses débuts à la tête de notre société ; il exprime les craintes qui l'assaillirent au moment où M. Fourcade et un autre membre de la société vinrent, il y a deux ans, le solliciter pour accepter la présidence ; il voulut, en effet, leur opposer un refus, mais, à l'heure actuelle, il se félicite d'avoir bien voulu assurer cette lourde lâche qui lui fut si bien facilitée par les encouragements et l'esprit d'entente qui ne cessa de régner parmi les sociétaires et aussi grâce aux soins de son incomparable trésorier, M. Fourcade, de son infatigable secrétaire, M. Oudot et à la compétence hippique du lieutenant Hanck, auxquels il est heureux d'adresser publiquement ses plus sincères remerciements.

Aprè un court exposé des affaires de la société, M. Rimaud exprime son sincère désir de se retrouver au milieu de ses collègues dans un an et de mettre à nouveau son énergie et sa bonne volonté, comme il l'a fait jusqu'ici, pour le plus grand bien de la société.

Sur ces dernières paroles, il invite l'assemblée à vider sa coupe à la prospérité de la Société.

Les conversations, interrompues, reprennent ; mais bientôt, le président s étant levé, chacun se lève à son tour et quitte la salle non sans avoir manqué d'adresser à M. Rimaud ses vœux les meilleurs pour sa traversée et son séjour en France.

Saïgon Sportif adresse à M. Rimaud ses meilleurs souhaits de bon voyage et de bon séjour en France.

R.

CASAQUES EXOTIQUES
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1916)

La Société de courses de Saïgon vient d'être autorisée à ouvrir cette année, comme les précédentes, son hippodrome et à faire fonctionner son pari mutuel pendant la saison 1916-1917.

(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1923)

La Société des courses de Saïgon est autorisée à ouvrir son hippodrome pendant la saison sportive 1922-1923.

Programme des fêtes données du 4 au 11 mai 1923
en l'honneur de la
MISSION DE PROPAGANDE ET D'ÉTUDES
ET DE LA DIVISION VOLANTE
(*L'Écho annamite*, 1er mai 1923)

Dimanche 6 mai 1923

à 15 heures, courses de chevaux à l'hippodrome de Saïgon.

Ville de Saïgon

Journée de Pasteur
Pour la Science Française

SOUS LE HAUT PATRONAGE
de M. le gouverneur de la Cochinchine
et la présidence d'honneur de M. le Dr Bernard,
directeur de l'Institut Pasteur de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1923)

Dimanche 27 mai
SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAÏGON
À 16 heures. — Prix Pasteur, poule publique au bénéfice de la Journée de Pasteur.

Le pari mutuel aux courses
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1926)

Le gouverneur général a autorisé la Société des courses de Saïgon à organiser le pari mutuel sur l'hippodrome de la société pendant la saison des courses.

REVUE DE LA PRESSE
Des expériences qui doivent cesser
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1927)

Du *Courrier saïgonnais* :

La saison saïgonnaise touche à sa fin. Entendez par là que le théâtre fermera ses portes dans quelques semaines et que, bientôt, les Saïgonnaises n'auront plus l'occasion des réunions hippiques pour s'exhiber dans leurs plus belles toilettes d'après-midi.

Comme l'a indiqué dans ce journal notre érudit collaborateur Jean Bouchot, les premières courses de chevaux à Saïgon furent données à l'époque des amiraux-gouverneurs. Elles n'avaient d'autre prétention que de distraire une population sevrée de plaisirs, et ce but atteint suffisait amplement aux organisateurs.

Ceux d'aujourd'hui ont des ambitions plus grandes. Ils prétendent travailler à l'amélioration de la race chevaline ! Et voici plus de trente ans qu'ils y travaillent avec le concours financier du gouvernement qui, de son côté, a déjà englouti des sommes considérables dans la création et l'entretien de centres d'élevage, jumenteries, etc.

Les résultats de tant d'efforts ? Oh ! médiocres, tout à fait médiocres, pour ne pas dire nuls. En dehors des champs de courses, nous ne voyons, en effet, que des chevaux un peu plus gros que des ânes attelés aux brancards des voitures qui circulent dans les rues de Saïgon Ces pauvres bêtes font même peine à voir. Mal soignées, mal nourries, elles sont dans un tel état de dépérissement qu'on se demande par quel miracle d'énergie elles peuvent encore supporter les charges et effectuer les courses qui leur sont imposées. S'il existe à Saïgon une section de la Société de protection des animaux,

qu'attend-elle pour intervenir ? Et que font les pouvoirs publics, qui n'ont pas l'excuse d'être désarmés, puisque la loi Grammont est applicable en Indochine ?

Mais revenons à l'amélioration de la race chevaline. Il est évident que sur nos hippodromes défilent de jolies bêtes, plaisantes à voir. Le malheur est qu'elles sont en nombre très limité et que nous ne pouvons nous contenter de ces quelques produits sélectionnés, après les énormes sacrifices que nous avons consentis en faveur de « la plus noble conquête de l'homme. »

La fin des expériences coûteuses faites dans les jumenteries et autres centres de reproduction s'impose donc en bonne logique.

Elle s'impose d'autant plus que l'automobilisme a pris dans ce pays un essor merveilleux, qui laisse supposer que, dans quelques années, le cheval ne sera plus en Indochine qu'une bête de luxe en même temps qu'un spécimen très rare de la faune locale.

Quant aux milliers de piastres rendues ainsi disponibles, elles trouveront un plus utile emploi dans l'amélioration de la race humaine. Nous avons encore tout à faire pour le développement physique des Annamites. C'est depuis quelques années seulement que cette question et à l'ordre du jour. Il faut maintenant rattraper le temps perdu.

CHRONIQUE SPORTIVE
Courses de chevaux
La fantaisie d'un juge
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1927)

Un lecteur, habitué de l'hippodrome, nous envoie les lignes suivantes, que nous insérons sous toutes réserves, n'ayant pu contrôler la véracité des assertions qui y sont contenues.

N. D. L. R.

La dernière course de la 20e réunion avait réservé une désagréable surprise aux habitués de notre hippodrome.

Un juge a affiché comme placé, sans même se donner la peine de vérifier les casaques, un cheval qui n'avait pas du tout figuré à l'arrivée.

Cela a permis à *Vang Den* de s'adjuger sans difficulté une place qui revenait à *Tia Phung*.

Le propriétaire de ce dernier cheval, M. Le van Phat. a été lésé. en l'occurrence. Nous supposons qu'il réclamera son droit et qu'on lui fera justice.

Quant aux parieurs, malgré leurs légitimes protestations, ils ne purent se faire payer leurs tickets de *Tia-Phung* et ce furent les possesseurs de tickets de *Vang Den* qui empochèrent à leur place.

Que décidera la Société des Courses ?

Il faudrait tout de même que les propriétaires et les parieurs soient protégés contre les fantaisies des juges.

Les courses à Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1927)

Par arrêté du gouverneur général, la Société des courses de Saïgon est autorisée à organiser sur son hippodrome des épreuves de haies et de steeple-chase pour chevaux entiers et juments de pur sang anglais montés par des gentlemen.

Les épreuves prévues ne pourront avoir lieu que si elles comportent quatre partants au moins.

Les prix réservés aux courses seront répartis entre six épreuves au moins, régulièrement insérées au programme officiel de la saison soumis à l'approbation de M. le gouverneur général de l'Indochine.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1927)

Réuni le 30 août, le conseil municipal de Saïgon a refusé de céder à la Société des courses l'hippodrome dont la ville aura bientôt besoin pour son expansion

---

Laurent Gay, président

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ets_Laurent_Gay-Saigon.pdf

Société des courses de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 16 juillet 1928)

L'assemblée générale de la Société des courses de Saïgon a renouvelé son comité pour la saison prochaine et qui est ainsi constitué :

M. L. Gay, président ;
M. Gorsse, vice-président ;
M. Ordioni, trésorier ;
M. Le Guyader, secrétaire ;
MM. Cavillon, Dumont, Le Roy, Palhiez, membres.

Membres indigènes

MM. Huynh van Cao, Pham tan Co.

Le 10e anniversaire de l'Armistice à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 7 novembre 1928)

Dimanche 11 novembre

15 h. : course de chevaux à l'hippodrome de la Société des courses de Saïgon.

Hippisme
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1928)

L'hippodrome de Saïgon a rouvert ses portes. Pour la première course de la saison, le prix de l'Armistice a été couru et gagné par Bouvelet.

Cochinchine
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Le « toquard » Hung Ngoc a gagné le prix Lutin à Saïgon, rapportant gagnant 47 piastres pour une et placé 12 p. 90. C'est le record du champ de courses de Saïgon.

Un concours d'élevage à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 24 juin 1930)

Lors de sa dernière séance, le Conseil de perfectionnement de l'élevage de Cochinchine a discuté la question de l'organisation d'un concours d'élevage comprenant les espèces animales utiles à l'agriculture, représentées dans la colonie.

Ce concours se tiendra le dimanche 3 juillet, à huit heures du matin, sur l'hippodrome de la Société des courses de Saïgon

Il est prévu, pour l'organisation et l'installation, un crédit de 1.500 piastres environ. Une somme de 2.000 piastres est prévue, en outre, pour les récompenses (prix en espèces).

Un comité d'organisation, dont les membres constitueront le jury du Concours, a été nommé. Il comprend :

M. Laurent Gay, président ; M. Sipière et Dr Lê-quang-Thinh, délégués de la chambre d'agriculture ; le secrétaire et un membre du Comité de la Société des courses ; M. Vittoz, vétérinaire-inspecteur, directeur du haras de Cochinchine ; M. le capitaine Fritsch, du 5e R A. C., représentant le général commandant la division Cochinchine-Cambodge ; un vétérinaire à la désignation du général ; M. Nguyen-van-Hinh, notable indigène, représentant des éleveurs annamites. ;

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Les deux jockeys Nguyen et Van ont été gravement blessés au cours d'un accident provoqué par la pose intempestive de haies sur le parcours qu'ils effectuaient en plat à l'hippodrome.

LA VIE ÉCONOMIQUE
Concours d'élevage
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1930)

À l'hippodrome de Saïgon s'est déroulé, comme nous l'avions annoncé, le concours agricole d'élevage.

Exposants nombreux et exposés également ; deux cents chevaux, dont certains superbes, une cinquantaine de porcs, des poules, des canards et des lapins.

Le gouverneur général [Krautheimer] est arrivé à 9 heures et demie du matin et fut reçu par M. l'administrateur Beneyton, et M. Laurent Gay, président de la Société des courses de Saïgon.

Au cours de sa visite, le Gouverneur général s'attarda assez longuement devant le box où M. Romary, chef du service vétérinaire, avait exposé quatre superbes chevaux des métis indochinois de deux ans.

M. Nghia, propriétaire indigène bien connu des habitués du champ de courses, avait exposé quatre bêtes remarquables qui furent d'ailleurs primées.

Ces huit chevaux de MM. Romary et Nghia sont les fils du pur-sang Estolfio.

Ils ont tous un mètre cinquante au lieu de 1 m. 38 ou 1 m. 10 au maximum.

Les porcs du comté de Yorkshire, appartenant à M. Bec, président de la Chambre d'Agriculture, furent très remarqués ; le mâle, un produit de craonnais et de yorkshire, posait à lui seul 350 kilos ; la femelle, superbe, était de Yorkshire pure race aussi.

Ils ont eu déjà une portée de 14 petits et une seconde de 11 petits.

Ce concours fut doté de 2.000 piastres de prix qui ont été distribués aux exposants primés.

Avant da distribution des prix, le président de la Société des Courses a fait présenter les étalons du haras.

Un pur sang, Esplaudian, a été vendu aux enchères. C'est M. Poulet, le sportsman bien connu des Saïgonnais, qui s'en est rendit acquéreur pour la somme de 800 piastres.

Quatre-vingt convives ont pris part au déjeuner annuel offert par la Société des Courses.

M. Gay y prononça une allocution. M. Cousin, de la Société des Courses de Pnompenh, improvisa une chanson genre montmartroise. Tout se passa très bien.

Un concours comme celui-ci se renouvellera tous les ans, le succès de celui-ci ayant été remarquable ; il sera utile alors de donner un préavis de trois mois à tous les exposants pour que les propriétaires de l'Ouest soient également représentés.

Construction du nouvel hippodrome de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

Le premier coup de pioche fut donné le 15 avril. En quatre mois, une masse imposante de béton, représentant le premier étage de la future tribune, longue de 210 mètres était construite.

L'ensemble des bâtiments comportera, en plus des tribunes, des gradins et des tours, de larges promenoirs reliés par des tours, de larges promenoirs reliés par des halls de dégagement auxquels on accédera par de nombreux escaliers. Au rez-de-chaussée, à couvert, sous les tribunes, sera aménagé outre les services et guichets du pari mutuel, un vaste salon de réception.

3.500 tonnes de béton et 3.500 tonnes de fer pour l'armature des tribunes. Les cadres pour le béton armé ont exigé, jusqu’à maintenant, 28 km. de planches.

Le nouveau champ de courses avec bâtiments, terrain et pistes coûtera dans les 1.200.000 piastres.

Cet hippodrome s'annonce comme devant être le plus beau d'Extrême-Orient, plus beau même que celui de Calcutta.

Au Conseil de perfectionnement de l'élevage
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1930)

Le Conseil de perfectionnement de l'élevage s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de M. l'administrateur Beneyton.

Deux questions intéressantes étaient inscrites à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil a préparé le programme des 25 réunions pour la saison 1930-31.

Le projet de budget a également été discuté, de même que les mesures à prendre pour le financement de l'hippodrome nouveau. Tous deux ont été adoptés à l'unanimité.

Abordant les questions, diverses, M. Laurent Gay, président de la Société des courses, a obtenu du conseil que les chevaux indochinois et les purs-sang courent désormais ferrés, considérant que la précédente méthode était un errement ancien qu'il fallait abolir.

M. Laurent Gay victime d'un accident
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1930)

M. Laurent Gay, président de la Société des courses, a été mordu, sur notre hippodrome, par son propre cheval, Pétrel, alors qu'il tenait celui-ci par la bride, avant le départ de la course des pur-sang.

Pétrel, qui donnait des signes d'une grande nervosité, mordit M. Laurent Gay à l'épaule, lui occasionnant une plaie assez profonde.

Immédiatement, le président de la Société des Courses fut transporté dans l'ambulance de l'hippodrome jusqu'à l'hôpital où lui furent faites deux piqûres antitétaniques.

L'état de santé de M. Gay ne donne aucune inquiétude.

Notre futur hippodrome
(*L'Écho annamite*, 26 janvier 1931, p. 2)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Entrep._Lamorte-Saigon.pdf

La construction du nouvel hippodrome avance rapidement.

La nouveau champ de courses, situé dans la plaine des Tombeaux, édifié par les Établissements Lamorte, sera l'un des plus modernes de l'Extrême-Orient.

Les dépenses engagées pour ce bâtiment gigantesque dépasseraient 600.000 piastres.

Le nouvel hippodrome de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1931)

Le comité de la Société des courses de Saïgon a étudié, en janvier, l'examen des plans pour les derniers aménagements du nouvel hippodrome.

Ce deuxième devis, comportait le projet de petites constructions secondaires et l'aménagement du pesage, de la pelouse, des balances, de l'électricité, etc.

Nous croyons savoir que le devis s'élève à 600.000 piastres.

Le premier ayant absorbé, pour la construction de l'hippodrome lui-même, 450.000 piastres, le coût total des bâtiments du nouveau champ de courses atteindra 650.000 piastres.

Ce dont chacun peut être assuré, c'est que l'hippodrome « up to date » de la ville de Saïgon-Cholon, construit d'après les dernières données, sera unique en son genre en Extrême-Orient.

À la Société des courses de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 17 septembre 1931)

La Société des courses de Saïgon est autorisée à organiser un Cash-Sweep sur son épreuve du Grand Prix, le 10 février 1932.

Il sera émis 40.000 billets aux prix d'une piastre (1 p. 100) le billet.

Le montant des lots gagnants sera de 18.000 piastres (18.000 p. 100), maximum représentant 45 % du total des billets, et se répartit comme suit :

Au cheval arrivé 1er , 25 % des ventes, soit au maximum 10.000 piastres ; au 2e, 7 % des ventes, soit au maximum 3.000 piastres ; au 3e, 3,75 % des ventes, soit au maximum 1.500 piastres.

A tous autres chevaux engagés et non placés jusqu'au 10e inclus, 8,75 % des ventes, soit, à répartir, 3.500 piastres.

Cette répartition s'exécutera dans les conditions fixées par le règlement du Cash-Sweep, qui devra recevoir, de la part de la Société des Courses, ainsi que le présent arrêté, toute publication nécessaire par insertion dans la presse et affichage en langue française et *quôc-ngu* à l'hippodrome, dans les endroits fréquentés par le public, dix jours avant la date de l'épreuve.

Le contrôle de l'épreuve, ainsi que celui du tirage et de la comptabilité, aura lieu sous la surveillance d'une commission présidée par le président de la Commission municipale de Saïgon ou son délégué.

Il sera établi un procès-verbal des opérations dont un exemplaire sera adressé au gouverneur de la Cochinchine.

Le bénéfice du Cash-Sweep, déduction faite des frais généraux, sera réparti comme suit :

1/5 au profit du Comité central d'aide mutuelle et assistance sociale ;

4/5 au profit de la Société des Courses

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1931)

La saison des courses de Saïgon a rapporté 31.000 piastres de plus que la précédente. Furent élus membres du comité de la Société : MM. Brun, 53 voix ; Barbier et [Maurice] Weil [magistrat], 50 voix ; Pargoire, 46 ; Nguyen van Hao, 45 ; Cavillon, 44 ; Antonini, 42, et Nguyen van Thoi, 38 voix.

À la Société des courses de Saïgon

(*Les Annales coloniales*, 16 janvier 1932)

À l'occasion de la clôture du Grand Conseil [des intérêts économiques et financiers de l'Indochine] et en l'honneur de nos hôtes, la Société des courses avait organisé, le dimanche 6 décembre, une grande réunion de gala présidée par M. le gouverneur général [Pasquier].

Une épreuve spéciale handicap pour les meilleurs chevaux indochinois a été ajoutée au programme et portait le nom de « Prix du Grand Conseil ».

À l'issue de la 5e épreuve, le Comité de la Société a conduit ses hôtes et invités visiter le nouveau grand hippodrome de Phu-Tho, actuellement terminé.

LE NOUVEL HIPPODROME DE SAÏGON

(*L'Illustration*, 8 avril 1932)

Le gouverneur de la Cochinchine française a inauguré solennellement le dimanche 6 mars le nouvel hippodrome de Saïgon. Organisé selon les données les plus modernes, ce nouveau champ de courses, dont la superficie est de 45 hectares, possède des pistes admirablement agencées pour tous les genres d'épreuves. Ses tribunes, qui le bordent sur l'un de ses côtés, s'étendent sur une longueur de 208 mètres et leur plus haut point d'élévation, la terrasse couverte de la tour centrale d'où les arbitres suivent les courses, domine la pelouse de 22 mètres. le toit qui les abrite est en porte-à-faux d'une avancée de 11 mètres et des gradins y ont été aménagés pour recevoir le public, construction hardie que permet l'emploi du ciment armé. Avec leur façade revêtue de granitine d'un bel ocre rouge et ses encadrements d'ocre jaune, leurs larges ouvertures cintrées contenant des pans de ciel, leurs longues lignes élégantes et leur masse judicieusement proportionnée, ces tribunes, qui peuvent contenir 8.000 personnes, composent un harmonieux ensemble architectural. Aussi, le nouveau champ de courses de Saïgon est assurément le plus beau de l'Extrême-Orient. Par l'aménagement de ses pistes, le confort et l'esthétique de ses tribunes, il surpasse ceux de Changhaï et de Delhi. On peut même affirmer qu'on n'en trouve de pareil ni aux Straits Settlements [Singapour], ni à Java.

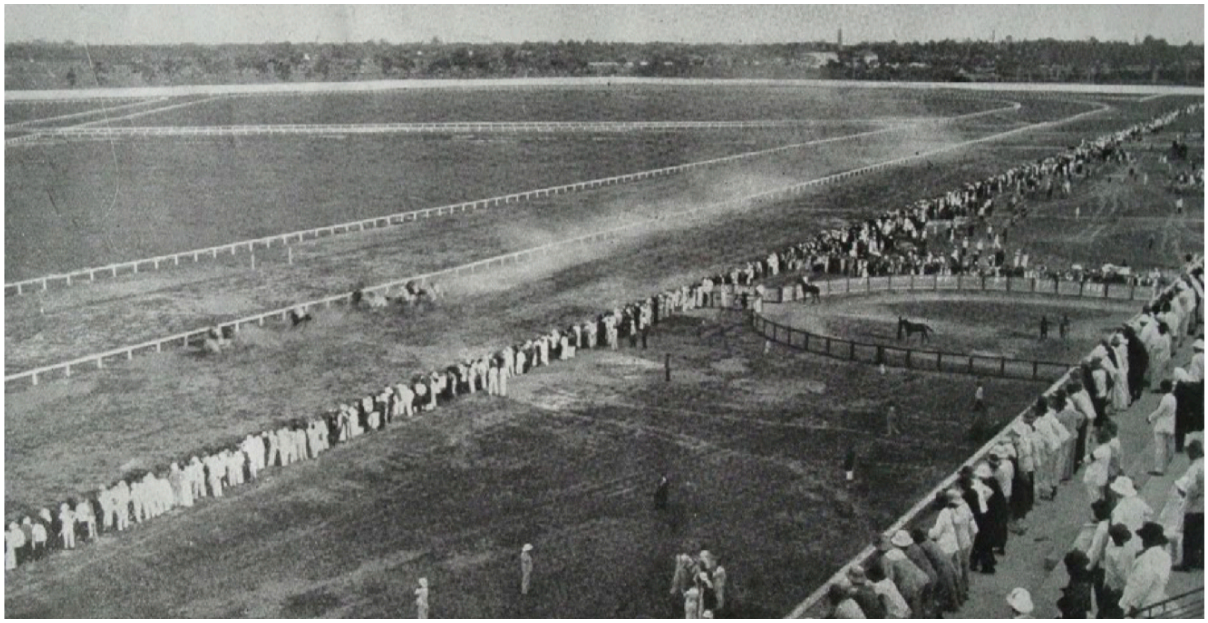

La tribune et le nouveau champ de courses de Saïgon. Photographies Loesch.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

Le 5 février, pour la troisième fois consécutive, le Grand Prix de Saïgon fut gagné par « Sans Atout », piloté par Gong, appartenant à M. [Maurice] Weil. Il a été joué 52.347 piastres au pari mutuel.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Le 19 mars, à l'étonnement général, le cheval « Sans-Atout », qui est le meilleur de l'Indochine, fut battu par « Mon-Premier » d'une courte tête. Il semble bien que le jockey Gong, qui montait « Sans-Atout », n'ait pas poussé son cheval, et sa licence lui fut aussitôt retirée pour un mois.

M. Maurice Weil, conseiller à la Cour [d'appel], propriétaire du crack, a mis Gong à la porte et a remboursé ceux qui avaient misé sur son cheval.

Le 19 mars, il fut joué 43.098 piastres au pari mutuel des courses de Saïgon.

On dit que…
(*Chantecler*, 19 octobre 1933)

……

De ce point de vue [des sports], Saïgon, malgré l'acuité de la crise — qui sévirait là-bas, dit-on, plus qu'ici — est autrement mieux partagée. Les sports les plus divers y sont florissants et plus suivis qu'ici [à Hanoï]. Un club nautique, une société de tir et un champ de courses des plus mouvementé ajoutent à la liste des autres distractions

communes aux villes d'Indochine, un appoint considérable pour la santé morale de tous.

Quand on pense que sur l'hippodrome de Phu-Tho, le pari mutuel arrive à faire des recettes de 50 à 60.000 $ par réunion, … on peut s'imaginer tout l'intérêt puissant de ces réunions du sport hippique à côté des pâles rencontres des deux dizaines de chevaux qu'on organise péniblement sur nos hippodromes tonkinois.

……

Les courses à Saïgon
(*Chantecler*, 5 juillet 1934)

Nous avons souvent dit combien il était regrettable de voir notre Société des courses de Hanoï, continuer à végéter sans réussir à progresser, en raison d'une indifférence, pour le sport hippique, aussi marquée du côté de la population en général que du côté de l'Administration supérieure.

Que se passe-t-il en Cochinchine ? Le passage suivant extrait d'un petit article publié par la *Dépêche*, renseignera les intéressés... et ceux qui ne le sont pas, ou pas assez.

« Les courses de chevaux, à Saïgon sont, en cette période de crise, la plus belle affaire de Cochinchine ».

Voilà ce que quelques gros commerçants répétaient dimanche passé sur l'hippodrome. Ils avaient parfaitement raison. On ne songe pas assez aux sommes élevées qui se jouent à Phutho. Il y a maintenant courses toute l'année à Saïgon, sauf une interruption de 15 jours entre les deux saisons..

Si l'on se base sur une recette moyenne de 30.000 piastres par dimanche, ce qui est au-dessous de la vérité, on arrive au total de 30.000 p. x 50 = 1.500.000 piastres ou quinze millions de francs par an. Sur ces quinze millions, le Mutuel prélève 15 %, soit près de deux millions et demi de franc. Ces chiffres montrent l'importance prise par les courses de chevaux dans la vie saïgonnaise. »

Nous n'incriminons pas notre société locale, qui fait ce qu'elle peut, en lutte avec beaucoup de difficultés.et notamment avec l'apathie générale. Mais nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'il lui manque une âme. Un homme, un de ces animateurs auxquels les sociétés doivent presque toujours le meilleur de leur succès.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1934)

À la correctionnelle : l'affaire de Mme Weil, Laurent Gay et Schwoerer [3]. — Le premier avril dernier, d'accord avec le gouverneur, la Société des Courses abaissa de 100 p. le Prix du Conseil municipal, la principale épreuve de la journée. C'est qu'on est en temps de crise.

Cette diminution ne plut pas aux propriétaires qui firent du scandale. M. Schwoerer aurait même invité les jockeys à mettre pied à terre, alors que les paris étaient déjà engagés.

---

[3] Jacques Schwoerer, de la Société indochinoise de transports.

M. Laurent Gay, mécontent et furieux de cette sédition, apostropha M. Schwoerer en ces termes : « Vous n'avez pas une mentalité de propriétaire, mais celle d'un homme d'écurie Vous n'êtes bon qu'à être mené à la cravache. Et si vous voulez, je m'en charge ».

M. Schwoerer a soutenu hier que ce n était pas le terme « homme d'écurie » mais bien celui de « valet d'écurie » qu'avait employé M. Laurent Gay.

Plusieurs témoins, MM. Chauvin, le commandant Guyot, le capitaine Le Bouvier, MM. Ng.-van-Gioi, Lebon, Ferrey, Antonini, sont venus dire les uns qu'ils avaient entendu les mots « homme d'écurie », les autres ceux de « valet d'écurie ». Certains avaient vu même M. Gay brandir une cravache, alors qu'en réalité, il n'avait rien en main.

Me Gonon, partie civile, a rappelé les faits, démontré l'injure et a demandé une piastre de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans deux journaux.

Me Maurice Bernard [4], assuma la défense de M. Gay. Il le lit avec son brio, son adresse et son talent habituels.

Il a souligné que M. Gay avait l'excuse de la provocation et après avoir magnifié l'œuvre de M. Gay à la tête de la Société des Courses, il a déclaré que c'était au fond Mme Weil qui était la véritable « deus ex-machina » du procès, et qui avait incité M. Schwoerer à se porter partie civile après avoir poussé les propriétaires à se rebeller contre la décision gouvernementale d'abaisser l'enjeu du « Prix municipal ».

Ce n'était qu'une diminution de 100 p. — Or, Mme Weil, dit Me Bernard, avait une monture qui lui avait déjà rapporté, dans les différentes épreuves, plus de 19.000 p.

Il a ajouté pour terminer : — En traitant la partie civile d'homme d'écurie, M. Gay avait voulu donner à ce terme la signification « d'antithèse de gentleman ». Je demande au tribunal de ne pas donner aujourd'hui le triomphe facile à M. Schwoerer.

Après la plaidoirie pleine l'ironie et de saveur de Me Bernard, le tribunal a prononcé contre M. Laurent Gay, une condamnation de 1 franc d'amende avec sursis pour la sauvegarde du principe. Il a accordé à la partie civile une piastre de dommages-intérêts et ordonné la publication du jugement dans un journal.

Les courses en Cochinchine
(*Chantecler*, 21 octobre 1934)

Tous les journaux du Sud, sans exception, se répandent en éloges, dans leur page sportive, sur les résultats de la saison des courses, dites libres. Voici ce qu'en dit notamment la *Dépêche* :

L'importation des juments arabes par la Société des courses est entrée dans sa période de réalisation et le montant total du coût des 16 juments, pour la société, et des trois étalons destinés au Gouvernement local, a été adressé en Algérie.

M. Roche, vétérinaire, chef du Service vétérinaire en Cochinchine, doit se trouver actuellement à Tiaret pour examiner le lot des juments qui doit s'embarquer le 15 courant et qui sera à Saïgon vers le 12 novembre, par s/s « Yang-Tzé ».

La répartition des juments se fera, comme d'habitude, par voie de tirage au sort public, ce qui évitera toutes réclamations de la part des propriétaires intéressés.

---

[4] Maurice Bernard : ancien défenseur du financier Henri Rochette dans l'affaire du Crédit minier et industriel, de Paris.
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_minier.pdf
Futur directeur de l'*Impartial* à Saïgon :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Impartial_1927-1943.pdf

Puisque nous parlons courses, disons que les courses libres des petits poneys ont conquis de plus en plus la faveur du.public saïgonnais, puisque 253 poneys ont été inscrits aux courses de la saison.

Un communiqué annonce que le bénéfice de fin de saison sera d'environ, au 21 octobre, de 52.000 piastres sur l'année précédente ; dans ces chiffres n'est pas comprise la ristourne de 2 % sur l'élevage. C'est un fort joli résultat.

Il aura été joué, dans l'arrière saison, une moyenne de 31.600 $ par réunion.

En dehors du bénéfice ci-dessus, signalé versé en amortissement, la Société a versé aux œuvres de bienfaisance 19.800 $, et au Budget local, au titre de l'élevage 13.200 $.

Société des Courses de Saïgon
(*Chantecler*, 18 août 1935, p. 3)

On sait qu'à la suite du procès intenté par M. Ballous à la Société des Courses pour irrégularités dans les dernières élections des membres de son comité, cette société s'est entendu condamnée à de nouvelles élections. Celles-ci ont eu lieu hier soir.

Elles furent, à quelque chose près, la réédition des élections contestées.

En voici les résultats :

Nombre de votants : 85
Votes exprimés : 84
Bulletin nul : 1
Majorité absolue : 43
MM. Laurent Gay : 74 voix, élu
Le Guyader [lieutenant de port, planteur de caoutchouc] : 72 voix, élu
Ordioni : 69 voix, élu
Brun : 68 voix, élu
Brun : 68 voix, élu
Davy : 67 voix, élu
Lorenzi : 66 voix, élu
Mercadier : 46 voix, élu
Pham-Minh : 78 voix, élu
Bao : 71 voix, élu
Ngoc 69 voix, élu
Ont obtenu :
MM. Belléoud : 27 voix
Martin : 23 voix
Boulogne : 23 voix
Bourrin : 23 voix
Pham van Ba : 11 voix.

Ces élections terminées, nous doutons qu'elles soient encore contestées.

M. Laurent Gay sera très certainement nommé président à l'unanimité des membres du comité, nous annonce l'*Alerte*. Et ce sera justice. Car, depuis de longues années, il a attaché son nom à toutes les manifestations hippiques de ce pays ; il en a été l'opiniâtre animateur et nul plus que lui ne semble désigné pour présider une société où il y a de son labeur et, tout au moins, de son initiative.

Il restera à ses détracteurs de faire la preuve, devant la justice, que les élections incriminées ont été truquées et les électeurs hippiques ont été assez peu dignes pour se laisser tenir la main contre les uns ou pour les autres.

Laurent LORENZI, président

Né le 5 janvier 1889 à Corte (Corse).
Fils de François Lorenzi, agent des services techniques de la ville de Saïgon,
décédé le 21 juillet 1929 à Corte, à l'âge de 71 ans,
et de Marie, décédée à Saïgon, le 17 novembre 1942, à l'âge de 74 ans.
Frère de X, mariée à Me Auguste Foray (1869-1932), avocat,
maire de Saïgon (1916-1922), conseiller colonial, délégué au Grand Conseil des intérêts économiques de l'Indochine,
et de Thérèse, mariée en 1919 à Saïgon, avec Alphonse Breton (1877-1957),
comptable, planteur, président du Cercle sportif (1925-1932),
directeur du *Nouvelliste d'Indochine* (1935-1942).
Marié en 1928 à Saïgon avec Lucette Schutzenberger († 1930),dont trois enfants.

Entré dans l'administration indochinoise le 1er janvier 1920.
Carrière dans l'Inscription maritime.
1er adjoint à Jean Boy Landry, maire de Saïgon (1935), le remplaçant souvent,
maire de Saïgon (8 fév. 1941), invalidé pour ne pas avoir quitté l'administration un mois avant d'avoir posé sa candidature.

La nuit de Phu-Tho
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 novembre 1936)

La fête annuelle de la Société des courses de Saïgon a eu lieu le samedi 21 courant avec un concours de population rarement atteint.

Le programme comportait à 20 heures un grand dîner dans le hall de l'hippodrome, comprenant 300 couverts, ensuite bal et courses hippiques aux projecteurs à 22 heures.

Un temps splendide a favorisé cette magnifique fête à laquelle ont assisté toutes les autorités civiles et militaires.

M. Lorenzi, président de la Société, faisait les honneurs. M. Sylvestre, gouverneur général, Mme, Mlle. M. P. Pagès gouverneur de la Cochinchine ont honoré de leur présence cette belle manifestation sportive mais aussi mondaine où toutes les races de l'Indochine ont communié dans le plus parfait accord.

À 22 heures, lorsque les projecteurs ont illuminé la piste et les tribunes, l'aspect était féerique, les courses se sont déroulées avec la plus grande régularité et nos petits poneys ont semblé, par leur courage et leur entrain, vouloir accentuer la signification de cette première réunion tout les étoiles.

Nous présentons nos bien sincères compliments à la Société des courses de Saïgon pour sa remarquable organisation.

À SAIGON
Mécontentement sur l'hippodrome de Phu-Tho
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 décembre 1936)

Tout chacun a loué sans restrictions la réunion nocturne, appelée la « Nuit de Phu-tho » donnée par la Société des courses il y a quinze jours, à l'occasion de sa fête annuelle.

Splendide soirée, courses régulières, mondanités, banquet, bal, affluence énorme, tant européenne qu'asiatique.

Le comité de la Société des courses et son président, M. Lorenzi, étaient en droit de se féliciter de leur excellente initiative qui leur attirait, en outre, la sympathie renouvelée de leur fidèle public.

Cependant, à la réunion de dimanche dernier, à cause d'un départ que certains ont trouvé irrégulier, une regrettable manifestation s'est produite, qui aurait pu n'être qu'un moment de mauvaise humeur, en constatant que le favori était resté au poteau.

Mais des mauvais esprits, auxquels se sont joints des personnes peu recommandables, ont excité les assistants, ont provoqué des cris hostiles, puis des bris de clôture, faisant obstacle à la régularité des épreuves suivantes.

C'est décevant et douloureux ! Une instruction est ouverte et nous avons l'espoir que ces esprits malfaisants seront poursuivis.

Le comité de la Société s'étant réuni a pris quelques mesures, a tenu à préciser certains règlements, à en rendre l'application automatique et nous a prié d'en donner connaissance à nos lecteurs.

Nous sommes convaincus que la grande majorité des habitués de notre si élégant hippodrome se seront ressaisis et feront eux-mêmes bonne justice des diffamateurs intéressés.

Communiqué de la Société des courses

À la suite des incidents qui se sont produits sur l'hippodrome de Phu-tho le 29 novembre 1936, au cours de la 4e réunion de courses de la saison 1936.37, le comité de la Société s'est réuni et a pris les décisions suivantes: 1

I. — Départ. — Dès que les juges-commissaires des courses estiment que les chevaux allant prendre le départ sont aux ordres du starter, deux pavillons (rectangles rouges sur fond blanc) seront dorénavant hissés sur leur ordre, l'un devant la tribune du pesage, l'autre devant la tribune de la pelouse.

À partir de ce moment, aucun pari concernant ces chevaux ne pourra être remboursé.

A) *Départ régulier*. — Une sonnerie actionnée par les juges-commissaires prévient le public que le départ est régulier. À ce moment, les deux pavillons sont amenés.

B) *Faux départ*. — Si le starter estime que le départ est irrégulier (les chevaux en ligne lui ayant échappé, ou la majorité des chevaux n'étant pas en bonne position de départ), il fait signe en gardant son drapeau levé à l'aide-starter placé à une cinquantaine de mètres de lui, sur le parcours de la course, de conserver son fanion levé.

Les chevaux, quelle que soit la distance qu'ils aient parcourue indûment, doivent alors revenir sur la ligne pour reprendre un nouveau départ.

Un coup de sirène actionné par les juges-commissaires des courses avertit le public qu'il y a faux départ. Les pavillons restent hissés devant les tribunes du pesage et de la pelouse.

En vue d'améliorer les conditions de départ, le comité a décidé de donner la direction de ces opérations à M. Le Guyader, secrétaire général de la Société.

L'attention de tous les turfistes est attirée sur les difficultés qu'offre souvent aux starters un départ de 3 ans.

Ces chevaux ne savent pas prendre le départ et sont peu familiarisés avec la starting-gate. Le comité rappelle, d'autre part, aux propriétaires qu'il est formellement interdit de faire accompagner les chevaux par des hommes d'écurie (le jockey devant toujours être capable de conduire son cheval) et que, dorénavant, des sanctions seront prises. Il est inévitable que la présence de lads sur la ligne de départ crée une confusion qui peut désavantager certains partants.

II. — Arrivée. — La Société des courses fait le nécessaire pour qu'un appareil photographique spécial soit installé dans la cabine des juges à l'arrivée pour éviter toute erreur de jugement.

En cas d'arrivée en peloton serré, le cliché pris sera immédiatement développé. Deux coups de sirène déclenchés par les juges à l'arrivée avertiront le public que l'affichage n'aura lieu qu'après examen de la photographie (temps nécessaire au développement : cinq minutes environ) qui sera ensuite exposée pour que le public puisse se rendre compte de la décision prise :

III. — Règlement du pari mutuel du Double Event. — Tout joueur est censé connaître le règlement du pari-mutuel du fait de sa participation au jeu. Des extraits seront remis à chaque acheteur du programme pour lui permettre de connaître ce règlement.

Le comité de courses ayant fait un réel effort pour satisfaire les turfistes (améliorations apportées à l'hippodrome. Programmes dotés de prix importants. courses organisées pendant la Nuit de Phutho, etc.) fait appel à la bonne foi de tous ceux qui fréquentent l'hippodrome.

La parfaite correction dont il a toujours fait preuve ne saurait être mise en doute par personne.

Il compte que l'immense majorité des spectateurs lui prêtera son concours pour déjouer les manœuvres de quelques rares mauvais esprits dont la présence sur. le champ de courses fut toujours indésirable.

Le Président,
Laurent LORENZI.

Communiqué au sujet des Courses à Phu-Tho

Il est porté à la connaissance-de ceux qui, par malignité ou par ignorance, voudraient empêcher le fonctionnement des courses de chevaux à Phu-Tho dimanche 6 décembre, soit en molestant les chevaux se rendant à l'hippodrome, soit de toute autre manière, qu'ils seront spécialement surveillés et appréhendés. Le commerce des courses fait vivre, en effet, beaucoup de monde.

NÉCROLOGIE
M. Laurent Gay
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 janvier 1937)

Il y a 4 jours, par le « Cap Padaran », est parti pour la France, accompagné de toute sa famille, notre ami Laurent Gay.

La santé de ce Cochinchnois de père en fils est bien chancelante.

Après les soins sérieux qu'il a reçus à Dalat, il n'y a plus qu'à escompter le climat de la Mère Patrie pour remettre en bonne santé un organisme qui a été secoué terriblement. On connaît la volonté et la force morale de notre ami qui a lutté avec courage au moment de la crise, mais on s'use vite sous notre climat tropical.

Tous les Saïgonnais, les turfistes, ses amis, souhaitent un bon voyage et un retour à la santé à l'excellent Laurent Gay et à sa famille.

En faveur des sinistrés
(*Le Nouvelliste d'Indochine*,19 septembre 1937)

Le président de la Société des courses a l'honneur d'informer le public que la réunion qui aura lieu à l'hippodrome de Phu-Tho le dimanche 20 septembre 1937, sera donnée au bénéfice des sinistrés d'Indochine (Cochinchine-Cambodge-Tonkin) sous le haut patronage du Comité central cochinchinois de secours.

Pour cette réunion, aucune carte de faveur ne sera admise et chacun devra payer son droit d'entrée, pour venir en aide aux malheureux sinistrés.

P. le comité :
Le président de la Société des courses,
L. LORENZI.

COMITÉ DE SECOURS AUX SINISTRÉS D'INDOCHINE

Sous-comités des sports

PROGRAMME
des différentes manifestations sportives organisées au bénéfice des sinistrés de la Cochinchine, du Cambodge et du Tonkin
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 septembre 1937)

Dimanche 31 octobre ou 7 novembre à 15 h. 30

Grande fête hippique et militaire

Avec le concours du Polo-Club, des Troupes de la Garnison, de la Marine, de la Garde Mobile de Giadinh et du Corps de sapeurs-pompiers de la région de Saïgon-Cholon.

Terrain de l'ancien Champ de Courses.

(Le programme sera donné ultérieurement)

Prix des places :
Populaire 0 $ 30
Parterre 0 $ 50
Trib. lat. 1 $ 00
Trib. cent. 2 $ 00

Chargés de l'organisation : MM. le capitaine Bordier, le lieutenant Lavielle, Durant et Jansens.

Sport et bienfaisance
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 octobre 1937)

La réunion de dimanche 26 septembre 1937, donnée sur l'hippodrome de Phu-Tho au profit des Sinistrés de l'Indochine, a permis à la Société des courses de remettre une somme de 3.000 piastres au trésorier du Comité de secours.

Le président de la Société des courses adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui ont assisté à cette réunion, et qui ont contribué par leur présence, à l'amélioration du sort des malheureuses populations sinistrées.

Il remercie en particulier les gracieuses vendeuses du programme qui se sont dévouées sans compter, le personnel du pari-mutuel qui lui a remis une somme de 120 $, et la Gendarmerie qui a généreusement abandonné ses vacations.

Le président de la Société des courses,
L. LORENZI.

Société des courses de Saïgon

Avis au public
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 17 octobre 1937)

Le président de la Société des courses a l'honneur d'informer le public que la réunion de clôture de la saison 1936-1937 (dimanche 17 octobre 1937) commencera impérativement à 13 h. 30. (sept courses doivent être courues, et la nuit sur-vient vers 17 h. 30).

Les portes de l'hippodrome seront ouvertes à 12h. 30, et les employés du pari mutuel devront être à leur poste à 13 h.

Le public est, de plus, informé que la date du tirage du Cash-Sweep, qui avait été primitivement fixée au dimanche 17 octobre 1937, est renvoyée à une date qui sera ultérieure ment fixée par le comité et qui sera portée à la connaissance du public par la voie de la presse.

Le Président,
Laurent LORENZI.

SAÏGON
Les courses hippiques

Le grand prix de Saigon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 février 1938)

Le point culminant de la saison hippique a été atteint dimanche avec le Grand Prix de Saïgon, doté cette année d'un premier prix de 5.000 piastres.

Une foule considérable, malgré la forte chaleur, tempérée, il est vrai, par un vent agréable, avait envahi le vaste hippodrome de Phu-Tho dont les embellissements sont poursuivis sans relâche,

Foule élégante où l'on distingue à côté des toilettes légères d'Europe, les bien jolies toilettes annamites qui, tout en se transformant conformément à la Mode de Paris, comportent toujours la longue et gracieuse tunique qui fait valoir l'élégance et la sveltesse des lignes et le large pantalon qui semble maintenant une jupe légère, mais légère !!!

Nos jeunes femmes et jeunes filles annamites, qui avaient déjà la réputation d'être les plus jolies filles de l'Asie, sont en train de devenir maintenant, sans contestation, les plus élégantes.

Dans la tribune centrale, nous avons vu toutes les notabilités saïgonnaises : M. Esquivillon, représentant M. le gouverneur Pagès, en ce moment à Dalat ; M. et Mme Brasey, M. le général Gondy, M. de Beaumont, M. le président Boyer, M. le procureur général Lafrique, M. Ballous, M. Gorsse, M. et Mme Goutès, M. et Mme Berland, M. Dubreuilh, Dr Bourgin, M. de Lachevrotière et, bien entendu, le président Lorenzi.

Au point de vue sport, l'ensemble des épreuves a donné satisfaction à la majorité des parieurs.

Le grand prix a été enlevé par Huyng-Long à M. Lé-von.Hué. Le favori, Farceur, n'a pu prendre que la troisième place.

Très belle journée qui laisse derrière elle toutes les précédentes.

La Société des courses, par ses programmes bien établis, et si intéressants, par le soin qu'elle apporte à satisfaire tous les désirs et les suggestions de ses fidèles habitués, [jouit] à l'heure actuelle une prospérité remarquable qui doit satisfaire ses dirigeants. qui, sans bruit, accomplissent un travail remarquable sous la direction éclairée et amicale du président Lorenzi.

La Grande Nuit de Phu-Tho
par COLETTE [BRETON (fille du directeur du *Nouvelliste*)]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 27 mars 1938)

Nuit tropicale, nuit fébrile, nuit de Cochinchine.

Dans la grande ombre muette, à l'extrémité de la plaine des Tombeaux un grand quadrilatère, tout inondé de lumières, se découpe dans les ténèbres environnantes. Une immense construction s'élève, dont le faîte, aux lignes droites et fuyantes, disparaît dans la nuée mystérieuse.

Autour de ce quadrilatère, des files de fourmis agiles semblent s'élancer à l'assaut de cette position en feu. C'est, plus simplement, une multitude d'autos qui s'empresse vers l'hippodrome saïgonnais.

C'est la 2e nuit de Phu-Tho.

Nuit de rêves d'argent, nuit de danses, nuit de joies, nuit d'oublis.

Les Saïgonnaises enfin respirent, s'activent, l'astre de feu a disparu, il est loin à l'ouest.

Nous voici dans l'enceinte animée, foule énorme, foule hybride des six nations, mais foule aimable et policée, foule gracieuse et souriante, où la jeunesse est triomphante, toujours.

Toilettes du soir, toilettes de gala, toilettes de gaze légère, triomphe de la toilette longue, gardienne du mystère.

Pénétrons sur la pelouse. Un grand anneau semble posé sur le sol : il délimite la piste hippique bordée de grandes torchères, hautes dans le ciel.

Tournons-nous vers les immenses tribunes envahies pour la foule joyeuse. Illuminations encore ! Oui, c'est la belle nuit de Cochinchine avec ses lucioles, gracieuses bestioles.

Les guichets du pari mutuel sont assiégés. Sonnerie ! Silence ! Les belles bêtes sont parties. Les rêves d'argent stimulent les belles joueuses. On rit, on sourit. Nuit de Cochinchine, nuit d'amour, de vie douce et fraternelle. Fuyez soucis.

On joue, on danse, on soupe. Foule charmante et pourtant laborieuse… demain.

Merci, magiciens de ces spectacles ravissants, si parfaitement bien organisés, prétextes discrets à grande charité.

Cette nuit, l'hippodrome de Phu-Tho ne semblait pas tellement loin de Longchamp.

Merci encore président Lorenzi, merci aux Le Roy, Le Guyader, Le Blin, Gaillet et autres artisans de cette belle manifestation de sport, d'élégance et de hon goût à laquelle présidait M. P. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, accompagné des hautes autorités militaires et administratives.

Voila comment nos jeunes yeux ont vu la Grande nuit de Phu-Tho.

J'ai dansé, j'ai soupé, je n'ai pas joué, mon papa n'a pas voulu. Tant pis, n'en parlons plus.

Cochinchine

SAIGON
Les obsèques de M. de Poligny
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er avril 1938)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Just_de_Poligny_1867-1938.pdf

……

Finalement, de Poligny, revenant à son point de départ, devint professeur d'équitation au Polo Club et, accessoirement, contrôleur des montes à la Société des courses.

Cet amour du cheval eût suffit à rendre le défunt sympathique. On affecte de railler, dans certains milieux, les Français qui ont des titres. Les titres ne sont pas tout. La particule ne donne pas d'esprit à ceux qui en sont dépourvus. Mais quand on appartient à un certain monde, on vit avec les habitudes et les préjugés de ce monde. Est-ce habitude ou préjugé de vouloir n'être que soldat ou laboureur ?… Il semble bien que, si préjugé il y a, c'est un préjugé honorable, défendable tout autant que les préjugés nourris par les bourgeois, les commerçants, les fonctionnaires et les ouvriers, tant il est vrai que toutes les catégories sociales ont leurs préjugés.

De Poligny, donc, ne voulant pas mentir à ses origines, ne pouvait être que soldat ou laboureur, il fut magnifiquement l'un et l'autre. Comme l'un et comme l'autre, il aima le cheval ; avec une pipe, un fusil, de beaux chiens et un bon cheval, de Poligny vivait heureux, sans le regret du luxe d'autrefois, sans le désir de goûter encore l'existence brillante qu'il avait connue.

Les jockeys de notre champ de courses font parler d'eux
(*Chantecler*, 5 juin 1938, p. 4)

Les jockeys de notre hippodrome font parler d'eux. Ils viennent de saisir la justice de deux plaintes.

Dans la première, ils déclarent au procureur de la République qu'une caisse avait été fondée pour eux, par la Société des courses, qui devait prélever une somme de 50 cents par engagement. Or, disent-ils, ils ignorent ce qu'est devenu l'argent versé à cette caisse.

La principale plainte porte sur autre fait, beaucoup plus important aux yeux des plaignants. Il s'agit de l'Amicale des jockeys, fondée en 1935. Cette amicale recevait 2 $ de chaque jockey gagnant.

Depuis 1935, des sommes importantes ont été versées à l'amicale, des milliers de piastres devraient se trouver en caisse. Or nul n'a pu savoir ce que sont devenus les fonde ainsi recueillis.

Le jockey Rui, au nom de ses collègues, a porté plainte contre X. et l'instruction a été saisie.

M. Chevalier, magistrat instructeur, après avoir entendu les plaignants, a commis un expert, M. Orrio, des Distilleries de l'Indochine, aux fins d'examiner la comptabilité de cette fameuse amicale.

3e Nuit de Phu-Tho
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 janvier 1939)

Le Comité rappelle que la Fête annuelle de la Société des courses aura lieu le samedi 28 janvier 1939 à 20 heures 1/2 à l'hippodrome de Phu-Tho.

Cette réunion promet d'être plus brillante encore qu'en 1938.

La Cie des eaux et électricité* met au point un éclairage « up to date » dont les éléments viennent d'arriver de France. La grande piste sera éclairée sur toute sa longueur et permettra aux chevaux de faire des courses de distance.

Six épreuves seront courues de 20 heures 50 à minuit 45.

Il y aura naturellement une vaste plage de danse qui ne chômera pas entre chaque course et un souper de 1er ordre sera servi par le Continental à 23 heures dans l'enceinte réservée.

(Prière de commander dès maintenant sa table au Continental.)

Que chacun retienne bien la date du samedi 28 janvier et réserve sa soirée pour la passer à Phu-Tho !

Le Président,
Laurent LORENZI.

La nuit des courses

La Féerie de Phu-Tho sera le « clou » de l'année
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 15 janvier 1939)

Déjà les couturières sont assiégées, les tailleurs pris d'assaut par une clientèle soucieuse de donner le ton. C'est bientôt, le 8 janvier, que la Société des courses organise sur le magnifique hippodrome de Phu-Tho son 3e Gala, sous le haut patronage de S. M. Bao Dai, Empereur d'Annam, et la présidence d'honneur de trois personnalités françaises de premier plan : l'amiral Le Bigot, commandant en chef des Forces navales d'Extrême-Orient ; MM. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine, et Graffeuil, résident supérieur en Annam.

C'est assez dire que toute la Société saïgonnaise voudra assister à cette manifestation qui sera le « clou » de l'année.

Car, outre la présence escomptée d'illustres personnalités, l'événement sera brillant par bien des aspects.

En effet, M. Lorenzi, président de la société des courses, a demandé cette année à la C E.E.* un effort particulier pour.l'illumination du champ de courses, Et les ingénieurs de la grande compagnie ont réalisé un véritable tour de force. Tribunes et piste seront éclairées comme en plein jour et ce sera un spectacle splendide que celui de l'hippodrome se détachant en lignes de feu sur le fond sombre du ciel.

Le ciel lui même connaîtra le joyeux envahissement de la lumière, grâce au superbe feu d'artifice qui sera tiré au cours de la soirée.

On dansera avec un orchestre inédit et remarquable et le souper sera signé Héran, ce qui en indique la qualité.

Puis le grand public, celui des milliers de sportifs qui suivent les épreuves hippiques, ne sera pas, lui non plus, négligé. Pour son plaisir, la Société des courses a engagé une célèbre troupe d'artistes annamites qui jouera son meilleur spectacle entre chaque course.

Sport, mondanité, plaisir des yeux et de l'esprit, jeux de lumière, la féerie sera composée de tout cela.

Et ceux qui y assisteront se souviendront de la « Nuit sans pareille» de Phu-Tho.

Le Président,
Laurent LORENZI.

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 janvier 1939)

À la Correctionnelle française, notons deux acquittements. M. Buynh kim Long, commis-greffier et propriétaire de chevaux de courses, un gentleman probablement, s'était jugé offensé par M. Lorenzi, l'actif président de la Société des courses. N'ayant pu prouver le propos qu'il disait diffamatoire, M. Long a vu acquitter le président de la Société des courses Il y a des procès grotesques et ridicules à ne pas faire, et le fait d'être un auxiliaire de la Justice n'implique nullement qu'elle est à votre disposition, on le lui a bien fait voir.

L'éblouissante nuit de Phu-Tho
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 janvier 1939)

Jamais Saïgon n'a connu une organisation quelconque ayant réuni une affluence aussi extraordinaire que celle constatée cette nuit sur l'hippodrome de Phu-Tho.

Dix ou quinze mille spectateurs, quinze cents à deux mille automobiles étaient rassemblés dans l'immense quadrilatère, propriété de la Société des courses.

Dès 19 heures du soir, les véhicules, par toutes les routes convergeant vers l'hippodrome, amenaient les turfistes et les autres ; à 22 heures, les arrivées étaient encore très nombreuses. Dès l'approche de la plaine des Tombeaux, on apercevait dans le lointain les vives lueurs des illuminations, puis les majestueuses tribunes brillamment éclairées.

Un parfait service d'ordre canalisait les arrivants et dès que l'on avait mis pied à terre, on était happé par la foule dense qui admirait, en se promenant, les grandioses installations de la Société des courses.

À 20 h. 45, à l'heure exacte mentionnée au programme, fut donné le départ de la première épreuve. La disposition, tout autour de la piste, des projecteurs électriques permettait de suivre avec aisance les péripéties des épreuves.

À la pelouse fonctionnait un théâtre annamite dont la scène était en plein air et ce théâtre eut autant de succès que les guichets du Pari mutuel.

M. le gouverneur de la Cochinchine et Mme Rivoal arrivèrent à 21 h.30 ainsi que les invités de marque. À ce moment, danseurs et danseuses accaparèrent la piste et jusqu'au matin, on dansa joyeusement.

[L'hôtel Continental à la manœuvre]
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Saigon-Hotel_Continental.pdf

Autour de la piste de danse et face à la tribune officielle avaient été installés les soupeurs. Ils furent un millier environ pour apprécier le très bon menu préparé par les soins de l'hôtel Continental. Mais quel tracas pour servir une foule pareille avec les moyens de fortune que l'on imagine et un personnel comportant de nombreux extras dont la conscience professionnelle est inconstante. Nous avons vu l'excellent Franchini s'arracher quelques cheveux, en présence des problèmes à résoudre. Heureusement qu'il lui en reste encore beaucoup.

À la principale table officielle, nous avons noté, autour du président Lorenzi, dont le visage tourmenté disait assez l'importance de sa rude tâche, le gouverneur de la Cochinchine et Mme Rivoal, Mme et M. Boy Landry, maire de Saïgon, M. l'amiral Le Bigot, le général Derindinger et Mme, le général de Boisboissel et Mme, Mme et M. Boyer, premier président, Mme et M. Lafrique, procureur général, Mme et M. Bussière, administrateur de la région Saïgon-Cholon, Mme et M. Brasey, inspecteur des Affaires politiques. Nous arrêterons là cette nomenclature et nos amis nous excuseront si nous ne nommons pas les quelque cinq cents soupeurs et soupeuses que nous connaissons

et qui nous sont si sympathiques. N'oublions pas de signaler, en outre, un magnifique feu d'artifice qui fut tiré vers minuit.

Les épreuves hippiques eurent beaucoup de succès et se déroulèrent sans incident. Il n'y eut, d'ailleurs, aucun incident sérieux à noter dans ce rassemblement si considérable où l'on rencontrait toutes les races de l'Extrême-Orient et quelques centaines d'Européens.

Nos bien sincères compliments au président et au comité de la Société des courses.

Saïgon : Diffamation
(*Chantecler*, 9 février 1939, p. 6)

Nous apprenons que deux de nos confrères, *La Dépêche* et *Le Populaire,* comparaitront le 10 février devant le tribunal correctionnel.

Le parquet reproche à ses deux quotidiens d'avoir publié un compte-rendu de l'audience au cours de laquelle l'affaire en diffamation Huynh-kim-Long contre Lorenzi, président de la Société des courses, a été appelée.

SPORT HIPPIQUE ET… FORCERIES !
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 12 février 1939)

Les incidents qui se sont déroulés à l'hippodrome saïgonnais au cours du dimanche 29 janvier, incidents qui n'eurent, à aucun moment, l'allure tragique que certains esprits mal intentionnés veulent leur donner, ont été interprétés par certaine presse française ou annamite avec un luxe de détails et de commentaires qui étaient fréquemment éloignés de la simple vérité on de la simple bonne foi.

Quelques journalistes français ont profité de ces incidents pour épiloguer à tort et à travers sur certains droits et obligations des membres du comité de la Société des Courses qu'ils ignorent à peu près totalement.

Aucun n'a pu formuler un grief, une critique, une observation pouvant servir de base à une argumentation.

On a écrit des mots, des expressions sans consistance, des affirmations sans preuves à propos de scandales, d'abus, de louches agissements, le tout imaginaire ; on s'est plaint de l'absence de garantie pour les gogos ! On s'est apitoyé sur les malheurs des turfistes qui ne demandent rien ; enfin, nous avons pu lire la littérature habituelle du Monsieur qui n'a pas réussi, malgré ses efforts, à participer à un festin qui n'existe pas. La Société des Courses persiste à ne vouloir chanter. Et on a parlé d'honneur ! Seulement, on en prête qu'à soi-même, on est ainsi mieux servi, mais on oublie les créanciers qui ne sont pas moins honorables.

En effet, la Société des Courses semble se désintéresser de ces affamés, elle continue d'avoir son fidèle public et la réunion de dimanche dernier en est la preuve tangible.

Les turfistes, chaque année plus nombreux et plus confiants, savent les précautions toujours augmentées pour assurer la régularité et le contrôle des opérations, à la pelouse comme au pesage.

Tout ce que la Société encaisse à chaque épreuve est aussitôt minutieusement contrôlé par les fonctionnaires du Trésor désignés à cet effet, qui surveillent en outre le prélèvement autorisé pour la Société, celui destiné aux œuvres d'assistance du Gouvernement et la répartition à faire. La Société n'a donc à sa disposition que le prélèvement autorisé et le montant des entrées avec lesquels elle paie son nombreux personnel, améliore ses aménagements, en crée de nouveaux, paye ses installations

actuelles, dote de prix les épreuves, etc. De ces ressources et de leur utilisation, le Comité doit comptes à l'assemblée générale de ses membres et aussi à l'Administration qui ne néglige pas son contrôle sur ces opérations particulières et sur la situation de la caisse de la Société.

Nous pouvons ajouter que l'Administration possède la liste de tout le personnel et son utilisation. On peut préciser que le Gouvernement, en présence de l'engouement éclairé du public indigène pour le pari mutuel, n'a jamais autant multiplié ses opérations de contrôle.

Passons maintenant aux épreuves hippiques et aux éternels grincheux, médisants ou envieux, demandons quel intérêt personnel peut avoir chacun des membres du Comité dans la victoire de tel ou tel cheval ?

Pour la Société, il n'y en a pas, c'est bien certain, et pour chacun de ses membres, il ne peut y avoir que la satisfaction d'avoir joué le gagnant, ce qui est un droit indiscutable.

Nous n'en voyons pas d'autre, à moins de supposer une collusion entre juges, joueurs, jockeys et propriétaires ; cela nous paraît bien invraisemblable, impossible même, si l'on veut bien songer, toute probité à part, à l'incertitude des arrivées hippiques contestables.

Il y a parfois des mouvements de foule indignée ; c'est neuf fois sur dix lorsqu'une épreuve apparaît entachée d'irrégularité par suite de collusion entre propriétaires et jockeys intéressés à favoriser la victoire de tel cheval, généralement un outsider. Toutes les Sociétés hippiques ont été et seront encore victimes de ces manœuvres déloyales. Elles n'y peuvent rien et il paraît impossible de prouver ces agissements, encore moins de les prévoir et de les prévenir.

[Contre la photo finish !]

Les incidents précités ont mis en évidence une récente innovation comportant la photographie des arrivées.

Nous estimons que cette formalité est anti-sportive et qu'elle est à usage des gens inquiets dont l'esprit est torturé par la possibilité d'une erreur d'optique du juge à l'arrivée, ou pour des régions où le gangstérisme est roi. Ce n'est heureusement pas le cas de notre Colonie.

Pourquoi aussi ne pas exiger l'œil de verre de la caméra pour juger les épreuves cyclistes ou de natation, les courses à pied ? Pourquoi des caméramen ne batifoleraient-ils pas le long des touches d'un terrain de football pour photographier les « hors.jeu » et mettre l'arbitre en cause ? Pourquoi la caméra ne contrôlerait-elle pas les arbitres des assauts d'escrime et même les matchs de tennis ? Il n'y a pas de raison de s'arrêter dans cette affreuse campagne de suspicion.

Il faut n'avoir aucun sens sportif, aucun sens du *fair-play* pour préconiser ces innovations.

Pour les gens qui, partout et à propos de tout, soupçonnent de la tromperie, leur place n'est pas sur les terrains de sports.

Ajoutons qu'à propos de photographies d'arrivées, on nous a cité maintes fois l'hippodrome du Tremblay, mais c'est bien peu de chose que cet hippodrome, fréquenté — mal fréquenté — par les professionnels du Pari mutuel. Il eut été raisonnable d'en citer de plus importants et signaler que les grands hippodromes parisiens n'utilisent pas la photo des arrivées pour le Pari mutuel, mais seulement pour départager, le cas échéant, les propriétaires, en vue de l'attribution des prix affectés aux épreuves.

Et la conclusion de cette mise au point démontre que la manifestation du 29 janvier provient d'affirmations qui ont induit le public en erreur.

Pour tout dire, nous ne sommes pas partisan de la caméra pour fixer les opérations du Pari mutuel ; c'est une boîte à histoires et l'examen par le public des photos

d'arrivées très serrées, n'empêchera pas, au contraire, d'épiloguer sur les décisions, si l'on veut bien songer que la formule du code des courses pour désigner le gagnant d'une épreuve est assez vague: et nous espérons que la Société des Courses de Saïgon, avant de prendre des décisions définitives à ce sujet, sollicitera l'avis des grandes sociétés hippiques françaises.

Joyeusetés du turf
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1939)

Une houleuse contestation s'est produite dernièrement à l'hippodrome de Saïgon à l'arrivée de la jument Sapotille. Le photographe préposé à la photographie n'avait pas pu photographier comme il convenait. Il paraît même qu'il était bien incapable d'opérer !

Mais nous nous gardons bien de nous prononcer car, d'une part, nous sommes à 12.000 km de Saïgon et, d'autre part, ne va-t-on pas au cirque un petit peu dans l'espoir de voir le lion manger son dompteur. De pareils incidents sur un hippodrome font partie intégrante des attraits du turf.

M. L. Lorenzi est promu commandeur du Dragon d'Annam
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 mai 1939)

Sur la proposition de M. Graffeuil, résident supérieur en Annam, S. M. Bao-Dai a promu M. Lorenzi, président de la Société des courses, à la dignité de commandeur dans l'ordre impérial du Dragon d'Annam.

Pendant son séjour à Saïgon, il y a trois mois, S. M. Bao-Dai avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier la belle prospérité de la Société des courses de Saïgon et les appréciables services qu'elle rend à l'élevage des chevaux en Indochine. On sait aussi que S. M., cavalier émérite, s'intéresse beaucoup à la race chevaline.

M. Lorenzi, dont la simplicité est bien connue, nous demande d'associer tout ses collaborateurs de la Société des courses à la distinction qui lui a été conférée.

L'affaire des jockeys
(*Chantecler*, 13 juillet 1939, p. 6)

Le Tribunal a vidé son délibéré dans l'affaire d'association illégale concernant les jockeys de la Société des courses de Saïgon.

Les membres du comité de cette association ont été condamnés à 50 francs d'amende avec sursis, les autres à 25 francs d'amende avec sursis.

« La Fraternité franco-indochinoise »
(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1939)
(*Chantecler*, 9 novembre 1939, p. 6)

Hanoï, 7 nov. — Au cours de la dernière quinzaine, l'œuvre a reçu les dons suivants :

Société des courses de Saigon 18.000 $

……

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 12 novembre 1939)

C'est aujourd'hui qu'aura lieu à Phu-Tho la première réunion hippique de la nouvelle saison. Nous allons revoir les chevaux indochinois et les juments australiennes avec des jockeys un peu plus étoffés que les apprentis qui ont opéré en saison des pluies. Six épreuves sont au programme et cette première réunion constituera une solennité où se retrouveront, autour du président de la Société et du gouverneur de la Cochinchine, les principales notabilités de la ville de Saïgon.

Le Service vétérinaire en Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 27 novembre 1939)

……

Pour l'amélioration de l'élevage, l'action du Service vétérinaire n'est pas moins efficace.

Grâce au haras de Cochinchine et à ses étalons de pur sang arabe, métis ou indigènes, les besoins croissants de l'hippodrome de Saïgon peuvent en grande partie être satisfaits. En dehors de l'attrait que présentent les courses pour le public, cela permet à l'administration, par le fonctionnement du pari mutuel et le prélèvement sur les jeux, de financer largement tant les œuvres de bienfaisance que l'élevage local, celui du cheval lui même et les autres élevages : porcs, bovins, volailles, intéressant toute la Cochinchine.

……

LA NUIT DE PHU-THO
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 mars 1940)

La nuit est à peine tombée sur la plaine des Tombeaux que les avenues et boulevards qui l'entourent ou la traversent sont déjà embouteillés par les voitures, tilburys, autos, pousse-pousse, marchant au pas en file indienne comme une immense caravane, se rendant à un pèlerinage sacré.

C'est simplement la ruée vers la Nuit de Phu Tho soirée féérique qui réunit 25 mille personnes avec le sport hippique comme moyen et la Fraternité de guerre franco-indochinoise comme but.

Les voitures de la caravane piétinent donc. malgré le déploiement des forces policières qui s'ingénient à canaliser le flot qui déferle vers le phénomène lumineux que représente l'hippodrome de Phu-Tho éclairé « a giorno » et rappelant quelque nocturne de la Promenade des Anglais ; il ne manque que le clapotis des vagues.

Vers 9 h. du soir, l' hippodrome est plein à craquer, les hautes et immenses tribunes sont remplies d'une foule élégante où la *fashionable* dame française voisine avec la sémillante Annamite.

Foule aussi devant les guichets où les employés ont peine à satisfaire les joueurs. Foule partout au pesage, à la pelouse, sur les gazons, aux abords des pistes

Devant les tribunes, sur la piste en bois que, d'ailleurs, on avait élevée à cette intention en plein air, se tenaient les dîneurs groupés par petites tables un peu recueillis au début, parce qu'enfin, on était venu sans aucun doute, pour prêter main forte à la Fraternité de guerre, ce qui rapprochait nos soldats des assistants à la Féerie.

À l'heure convenue, madame Catroux, présidente de la Fraternité, arrivait à l'hippodrome, reçue par le président Lorenzi, avec le gouverneur de la Cochinchine et madame Veber, Mme et le général Derindinger et toutes les notabilités de la Colonie.

Les danses cambodgiennes, les attractions diverses et particulièrement la feu d'artifice eurent un grand succès.

Bien entendu, le programme hippique avait toutes les faveurs et les sept courses au programmes ont été très suivies. Nous en donnons ci-dessus les résultats. Signalons que tous les records des entrées payantes et des jeux du pari mutuel ont été largement battus.

Le public cochinchinois, une fois de plus, s'est empressé de répondue à l'appel de la Société des courses, dont les organisations fastueuses sont appréciées.

Beaucoup de monde, des jolies femmes pour tous les goûts, les plaisirs du jeu, la grâce de la fraternité avaient attiré une foule considérable qui se retira enchantée.

Après la Nuit de Phu-Tho
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 avril 1940)

On sait que la Société des courses a fait parvenir à Mme Catroux, par l'intermédiaire de Mme Veber, un chèque de 32.752 p., produit du Gala de la Nuit de Phu-Tho, donné au bénéfice des Œuvres de la Fraternité de Guerre Franco-Indochinoise.

À l'annonce du résultat financier de la fête, Madame la générale Catroux a fait parvenir à M. Lorenzi un message télégraphique dans lequel elle exprime sa « reconnaissance au public de la Nuit de Phu-Tho, aux dévoués organisateurs, au président de la Société des courses, à son comité, à tous ceux et celles qui ont participé au succès de cette fête. » La présidente de la Fraternité déclare également sa satisfaction « pour la bonne tenue de cette réunion où chacun témoignait de son désir de secourir une grande œuvre de guerre. »

Mme la générale Catroux a décidé que le comité central de la Fraternité se réunira le 17 avril prochain au gouvernement général, à Saïgon, pour décider de l'emploi des 32.762 piastres, emploi dont le détail sera ensuite communiqué au public.

En deux mots
(*L'Écho annamite*, 26 avril 1940)

Alors qu'installé devant un parterre fleuri, à la tribune officielle de l'hippodrome de Phutho, M. Bùi duy Tuyên, vice-président de la Société des courses de Saïgon, assistait à l'entraînement quotidien des chevaux, le jeune jockey La, l'habituel monteur de *Bach Loc*, s'approcha de lui et le blessa d'un coup de couteau à la tête, pour une cause que l'enquête cherchera à déterminer.

La victime a été admise à l'hôpital Lalung-Bonnaire, et la police recherche activement l'agresseur et ses deux complices, disparue aussitôt après leur exploit.

Chez Thémis

(*L'Écho annamite*, 22 mai 1940)

Aux assises de Cântho a comparu M. Ma-Thai-Buu, l'ancien délégué administratif de Go-Quao, province de Rachgia, dont nous avions relaté les méfaits dans plusieurs de nos éditions de juillet 1939.

Rappelons à nos lecteurs que ce fonctionnaire avait commis des détournements, totalisant 23.713 piastres, d'après les vérifications effectuées par M. l'administrateur Desjardins, au préjudice du budget de la province de Rachgia et de celui de plusieurs communes de cette région du Transbassac.

Phu de deuxième classe, M. Ma-Thai-Buu s'occupait moins de ses fonctions administratives que du pari mutuel de l'hippodrome de Phutho, où il perdit des sommes considérables, avec cette circonstance aggravante qu'elles ne lui appartenaient pas, mais étaient propriété de collectivités placées sous son autorité.

Défendu avec talent et dévouement par deux avocats saïgonnais, Mes Lalung Bonnaire et Lê-van-Kim, l'ancien délégué de Goquao a été condamné à cinq ans de réclusion et deux mille francs d'amende, sans compter, naturellement, la restitution des piastres qu'iil s'était indûment appropriées.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAÏGON

Avis

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 juillet 1940)

En raison des circonstances actuelles, les réunions de courses seront suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, l'hippodrome de Phu-Tho sera maintenu à la disposition des propriétaires dont les chevaux pourront poursuivre l'entraînement sur la piste qui leur est spécialement réservée à cet effet.

La date de reprise des réunions hippiques sera communiquée en temps voulu et par la voie de la presse, aux turfistes, aux propriétaires et aux divers employés de l'hippodrome (pari mutuel, contrôle etc.).

P. le Comité :

Le Président
L. LORENZI.

Des courses de chevaux aux assurances sur la vie
par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 10 octobre 1940)

……

En dehors de l'attrait du sport et de l'amélioration des races chevalines, la philanthropie excuse pour une bonne part, si elle ne les légitime ni toujours ni tout à fait, les gains, parfois considérables, réalisés aux courses hippiques et aux alentours.

Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que je ne suis ni un habitué du turf, ni un fervent du pesage. Au contraire, je n'ai jamais mis les pieds à l'hippodrome, du temps où il était installé rue de Verdun prolongée comme depuis son aménagement à Phu-tho, encore qu'appartenant à la presse locale depuis bientôt quatre lustres, il m'eût été facile d'y pénétrer, même sans bourse délier.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que la loi fait aux sociétés des courses de chevaux l'obligation formelle de verser au fisc des sommes importantes, au titre de droit des pauvres — à l'instar de toutes les organisations spectaculaires et payantes — et aussi en guise de prélèvement sur les recettes des paris (soit quinze ou vingt pour cent des encaissements bruts, si mes renseignements sont exacts).

Il y a lieu de tenir compte également des dons volontaires souscrits par le comité que préside M. Lorenzi, dont la dernière manifestation publique fut la bénédiction de huit ambulances automobiles, sur la place de notre rose cathédrale. Et je passe sous silence les réunions de gala, diurnes ou nocturnes, organisées dans des buts patriotiques ou charitable, surtout depuis septembre 1939.

……

Avis

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAÏGON
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 octobre 1940)

A partir de la réunion du 3 novembre, les dames accompagnées ne seront plus admises à titre gratuit au pesage. Elles acquitteront le droit existant actuellement pour les dames non accompagnées, c'est-à-dire 0 $ 60 (taxe comprise).

Saïgon, le 8 octobre 1940
Le Président,
L. LORENZI ,

Une jolie réunion franco-annamite
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 octobre 1940)

Nous avons eu, hier matin à 11 h. la bonne fortune d'assister à une aimable réunion où Français et Françaises, Annamites et dames annamites conversaient de la plus agréable manière, comme des amis de longue date, et il y avait environ cinquante personnes présentes.

Nous étions chez Mme et M. Truyen, le distingué et actif vice-président de la Société des Courses de Saïgon. Naturellement, le président Lorenzi était présent puisqu'il s'agissait de remettre des décorations à certains animateurs de la Société dont personne n'ignore la place considérable qu'elle a prise dans les mondanités saïgonnaises, ce qui est traditionnel dans les sociétés hippiques bien dirigées.

Donc, M. Lorenzi prit la parole et, dans une allocution où apparaissait l'affection pour ses collaborateurs et amis, il fit ressortir les efforts de tous et particulièrement de ceux à l'honneur hier matin. Puis M. Truyen, qui s'exprime en français comme un Parisien de bonne éducation, a répondu en termes heureux, faisant observer la douceur du travail lorsque le Chef est si sympathique.

Puis, M. Lorenzi remit les décorations suivantes :

M. Truyen, vice-président, officier du Dragon d'Annam ;

M. Dr Hanh, propriétaire d'écurie, officier du même ordre ;

M. Naulin, du Comité, chevalier du Dragon d'Annam ;

M. Palanque [BGI], du Comité, même décoration.

M. Hien, gardien-chef, et M. Bon, le réputé jockey, reçurent aussi une décoration de la Cour d'Annam, dont le nom nous a échappé.

Après de vigoureux applaudissements, on a sablé le champagne avec de délicieux gâteaux, dans une atmosphère charmante.

Mme Truyen et sa délicieuse fillette ont reçu cette nombreuse assistance avec une gracieuse aisance et une affabilité qui a été très appréciée par les dames françaises assez nombreuses a cette gentille réunion placée sous le signe de l'amitié franco-annamite, ceci très justement.

Détournement de 6.000 $?
(*L'Écho annamite*, 13 novembre 1940)

Un accident, qui avait tout l'air d'une combine, fut constaté, dimanche dernier, à l'hippodrome de Phutho : après la deuxième course, on constata que le mécanisme qui déclenche la fermeture du rideau cachant le tableau des tickets ne fonctionnait pas dans deux guichets, où étaient employées six personnes : 2 Français de l'Inde, deux Annamites et deux métis.

Aussitôt prévenu, M. Ordioni, directeur du pari mutuel, se rendit sur les lieux et y constata la disparition de dix tickets du pari jumelé, qui venait de rapporter cinquante-trois contre un.

En tenant compte des billets manquants, ce jumelé devait rapporter trois cent quatorze piastres, alors qu'il aurait dû rapporter bien davantage.

Mais ordre fut donné de ne rien payer aux deux guichets suspects, et les gagnants intéressés dans ce cas furent priés de se présenter à la caisse de la Société des courses, pour y être payé en présence de représentants de la police.

Les six employés auxquels nous faisions allusion ci-dessus furent remerciés, sans préjudice des poursuites judiciaires qui leur seraient intentées, au cas où l'enquête aurait prouvé leur culpabilité dans cette combinaison.

Sadi-Pacha a tué son jockey Sau
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1940)

Monté sur le cheval de race Sadi Pacha, le jockey Pham-van-Sau se rendait à l'hippodrome de Phutho, pour un entraînement.

Chemin faisant, le coursier prit peur, on ne sait au juste pourquoi, et galopa de toute la vitesse de ses jambes agiles, sans que le cavalier réussit à le maîtriser; ou seulement à ralentir cette allure désordonnée.

Finalement, d'une ruade majuscule, la plus noble conquête de l'homme tua ce dernier, en lui faisant faire une chute meurtrière.

Pham-van-Sau mourut sur le coup, d'une rupture de la rate, croyons-nous.

LE SPORT HIPPIQUE À THUDAUMOT
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 décembre 1941)

De nombreux Saïgonnais qui sont allés jeudi à la belle réunion sportive organisée à Thudaumot par le chef de bataillon Runner, commandant d'armes de la place, nous ont fait part de l'excellent organisation des manifestations sportives et hippiques et plus encore de l'intérêt qu'ils y ont trouvé.

Le commandant Runner, sollicité de toutes parts, a décidé de rééditer la partie hippique, aujourd'hui dimanche à 15 heures.

Il s'est assuré à nouveau le concours, presque indispensable — le commandant Runner est certainement de notre avis — du commandant Gaillet et de M. T. Ordioni, les principaux collaborateurs de la Société des courses de Saïgon.

Il y aura les mêmes services spéciaux de tramways et d'autocars que jeudi dernier.

Entrée 0 p. 20 au profit du Secours National.

Sports d'autrefois
L'équitation
par A. B[reton]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 juin 1942)

[…] Avant l'introduction des véhicules mus par les chevaux-vapeur dans la vie courante, Saïgon, il y a une quarantaine d'années, a connu quelques beaux équipages et des cavaliers que l'on admirait chaque soir de la saison sèche sur le petit tour d'Inspection, entre le Jardin botanique et l'Inspection de Giadinh, endroit réputé par sa fraîcheur où il était d'usage de stationner et de potiner. Tout ceci, comme à peu près partout ailleurs, a disparu depuis longtemps, depuis l'importation de l'auto et du… bridge.

À un moment assez près de nous, signalons encore qu'à Saïgon, le Polo-Club tenta, avec le concours d'anciens cavaliers, et particulièrement du comte de Poligny, ancien officier de cavalerie parfaitement versé dans l'art de l'équitation, de constituer une section d'équitation qui eut, un court temps, une vogue certaine, mais là encore, le décès du comte de Poligny et les hostilités qui absorbèrent nos cavaliers mirent un terme à cette tentative prometteuse. Nous estimons qu'elle peut être reprise avec des chances sérieuses de réussite si la Société des courses de Saïgon, dont l'activité sportive et sociale connaît le plus grand succès, acceptait d'en prendre l'initiative. Sur le bel hippodrome de Phu-Tho, un manège comportant tous les aménagements nécessaires pourrait être installé sans gêner les exploits dominicaux des jockeys et des turfistes.

Notre jeunesse locale devrait apprendre à monter à cheval comme elle apprend à nager, à courir à pied et à bicyclette ; la Société des Courses pourrait ainsi avoir à sa disposition de nombreux « gentlemen rider » pour les courses d'amateurs qui ont la sympathie du monde turfiste en raison surtout de ce que certaines combinaisons — qui ne sont cependant pas aussi fréquentes que le voudraient faire croire quelques esprits malveillants — n'ont aucune chance d'être prises en considération.

Jeunesse, garçons et filles, l'équitation en faisant de vous un cavalier consommé ou une amazone gracieuse, vous fera connaître les lois et les traditions de la chevalerie, elle élèvera vos âmes, elle vous dotera d'une dignité et d'une assurance morale et physique qui seront des guides précieux au long de votre existence.

DIMANCHE À PHU THO
L'Hippisme au service de la Charité
(*L'Écho annamite*, 4 septembre 1942)

Les journaux ont appris à la population d'Indochine la plus récente initiative de madame l'amiral Decoux.

Œuvres en faveur des malades, des déshérités, de l'enfance, de l'adolescence. Efforts constants de secours moral, intellectuel et matériel, les bonnes Sœurs à cornette

blanche ont créé et maintenu, poursuivi et lutté, avec la divine douceur de leur apostolat, la calme obstination d'êtres voués au bien de tous et qui n'attendent aucune récompensa terrestre.

Initiative généreuse au premier chef, qui rappelle au secours d'une Œuvre magnifique toutes bonnes volontés indochinoises. Il s'agit, on le sait, d'aider une admirable phalange de religieuses, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à poursuivre l'œuvre si belle, si française, quelles mènent en ce pays, inlassablement, étroitement liées aux religieuses des autres ordres.

C'est sans doute le caractère si émouvant de leur labeur qui a attiré la haute attention de Mme Jean Decoux lorsque, les temps difficiles se prolongeant, ce prodigieux labeur se trouve menacé faute de moyens matériels. La « Première Dame d'Indochine » a ouvert une souscription en faveur des œuvres de ces femmes admirables qui servent avec un si total désintéressement leur foi chrétienne, les obligations qui s'y attachent, au premier rang desquels se trouve la charité.

Fidèle à sa tradition, la Société des courses de Saïgon a décidé de consacrer les bénéfices de la réunion de dimanche prochain aux soeurs Saint-Vincent-de-Paul, apportant ainsi sa part à l'effort commun qui permettra à ces obscures bienfaitrices la continuation de leur patient et réconfortant travail.

L'hippisme, qui a une si vive activité dans le Sud-Indochinois, aura donc, dimanche, l'honneur et la joie d'être au service de la charité.

Et nul doute que très nombreux seront les spectateurs, turfistes ou non, qui se presseront, dimanche 6 septembre, autour des pistes de l'élégant hippodrome de Phu-Tho.

Mme Jean Decoux a bien voulu accorder son haut patronage à ce gala de charité et de sport. On sait que les femmes les plus éminentes de la Société du Sud-Indochinois entourent Mme l'amirale Decoux, l'aidant à obtenir les meilleurs résultats de sa généreuse initiative.

Le grand public saïgonnais voudra répondre largement à leur appel.

QUINZAINE DU SECOURS NATIONAL
Champ de Courses de Phu-Tho
— x O x —
GRANDE RÉUNION HIPPIQUE
du 8 Novembre 1941 sous la Présidence d'honneur de M. le Gouverneur de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1942)

Pour inaugurer la QUINZAINE DU SECOURS NATIONAL, organisée par LA LÉGION DES ANCIENS COMBATTANTS [*sic*] et VOLONTAIRES de la RÉVOLUTION NATIONALE, la Société des Courses de Saïgon, toujours la première à venir en aide aux œuvres de bienfaisance, donnera sa réunion de Dimanche 8 novembre au profit du SECOURS NATIONAL.

Cette grande manifestation de solidarité Nationale, à laquelle la présence de M. le Gouverneur de la Cochinchine donnera encore plus d'éclat, ne manquera pas d'attirer à Phu-Tho la foule des grands jours

En venant nombreux, Dimanche, les Turfistes accompliront une bonne action et aideront à soulager les souffrances de nos malheureux prisonniers, tant Annamites que Français.

Une parte des bénéfices sera également versée aux- villes martyres de Tours et de Rosendael, adoptées par la Cochinchine, pour panser les plaies de ces deux héroïques cités si cruellement éprouvées.

La Société du Courses espère que son appel sera entendu, car comme l'a [dit] le Maréchal en parlant des victimes de la guerre : IL NE SUFFIT PAS DE LES PLAINDRE ; IL FAUT LES AIDER.

OFI.

LES COURSES DE CHEVAUX REPRENDRONT-ELLES BIENTÔT À PHU-THO ?

(*Le Journal de Saïgon*, 4 février 1947)

Qui a vu l'hippodrome de Phu-Tho — l'un des plus beaux du monde — tel que l'ont laissé, d'abord les Japonais, ensuite les Viet Minh, ne peut en croire ses yeux.

Dire qu'il est redevenu ce qu'il était avant la guerre, serait excessif. Il est des plaies trop béantes et trop profondes que la cicatrisation la plus savante ne saurait faire disparaitre complètement.

Les grilles en fer forgé ont été enlevées par les pillards Viet-Minh. Elles ne sont pas encore remplaçables. On s'en passera. Des lices en béton armé ont été broyées comme du macaroni. Elles ont été remplacées par des lices en bois. À coups de badigeons de lait de chaux, voici un hippodrome remis à neuf, gai et accueillant, comme le sont ces grands blessés à qui l'on vient de défaire les derniers pansements. Les voici. les pelouses d'antan, nivelées et ratissées. Les voici de nouveau, les belles pistes où le gazon a repris ses droits. Il n'y a pas longtemps encore, c'était un sol tourmenté de tranchées et de buttes, où la guerre avait accumulé ses œuvres d'art les plus inattendues.

Tout est prêt pour les grandes chevauchées.

L'entrainement

C'est un récent matin, après un frais et humide petit jour, que, pris de nostalgie, j'ai voulu voir revivre le champ de courses.

La vie de l'hippodrome, c'est l'entrainement. Et l'entrainement bat son plein.

Ils sont au moins 250 propriétaires de chevaux (éleveurs, entraîneurs, etc.) que réattire, comme un pôle, les pistes ensoleillées de Phu-To. Dispersés par les récents événements, ils sont presque tous revenus. Il y a des Français. Il y a des Annamites. Entre eux, il n'y a point de questions de race ou de politique.

C'est tout.

Les jokeys sont tous là. Les jeunes, qui trébuchent dans leurs bottes trop grandes. Les vieux qui « connaissent la musique » et tutoient les canassons les plus rétifs.

— Quand reprendront les courses, me demande un Annamite, propriétaire depuis toujours ? Nous sommes tous prêts. L'élevage a repris. Savez-vous que les courses faisaient vivre, bon an mal an, plus de 10.000 personnes ? L'inaction est souvent mauvaise conseillère. Monsieur, croyez-moi si vous voulez, mais un « mordu » des courses qui fait la chasse aux pronostics, qui cultive, la semaine durant, le bon tuyau, n'est pas tenté par la politique.

Il hèle un jockey qui passe :

— Nam ! Toi qui est intelligent, pout qui est tu ? Pour Ho-chi-Minh, pour le Pape ou pour Bao-Dai ?

— Je suis pour mon cheval.

De nombreux propriétaires se plaignent. La vie est dure. Le paddy est cher. Et la sécurité [sic : insécurité] n'est pas moindre à Phu-Tho qu'au « Grand Monde ».

La Société des Courses a permis de vivre et se developper de nombreuses œuvres sociales. Nous avons versé, en 1944, plus de cinq millions de piastres au profit de l'humanité souffrante.

Un autre propriétaire, navré, m'a tenu le même langage. C'est un Français. Il a cinq bêtes qu'il faut nourrir. Dans la poussière blanche et le soleil déjà chaud, les chevaux annamites sautent comme de petites balles en caoutchouc vers le « Winning post »...

En attendant le pari mutuel qui viendra couronner les efforts des hommes comme des bêtes.

En flânant !
LES COURSES À SAÏGON
(*Le Paysan, hebdomadaire français*, 15 mars 1947)

C'est sous de malheureux auspices que s'est ouverte à Phu-Tho, la 1re réunion des courses de chevaux

Rien que pour débuter, un attentat à la grenade, qui a fait deux victimes, toutes deux des indigènes.

Et comble de malchance, à l'issue de la course, une Jeep de l'escorte se renverse, avec cinq occupants pus ou moins gravement blessés.

À ce propos, la réouverture des courses à Saïgon, dans la période troublée que nous traversons, était-elle bien indiquée ?

Nous ne le croyons pas !

La misère est grande, profonde, la détresse de milliers de malheureux indigènes, réfugiés pour la plupart.

Or, chacun sait que l'Annamite est joueur, et qu'il risquera de gaieté de cour ses derniers cents, qui seraient pourtant utiles pour nourrir les siens.

Cette résurrection des courses, qui, aux yeux des indigènes est une entreprise officielle, va nous valoir une recrudescence de suicides, vols, attaques à main armée.

Furieux de voir que les autres s'amusent, tandis qu'ils seront dans la campagne, à l'affût d'un mauvais coup, les Viet-Minh ne se gêneront pas pour monter de nouvelles agressions.

Avez-vous réfléchi à cela MM. les dirigeants ?

Les deux nouvelles victimes étaient des gens du peuple certes, sans doute de modeste condition

Or, le vil appât du gain est une chose.

Mais... la vie des hommes en est une autre, bien plus sérieuse.

Qu'on veuille y réfléchir.

ATTENTAT À GIADINH

Des terroristes abattent «MARCELOU »,
le meilleur crack des écuries indochinoises.

Ainsi que « Cirnea II »,
qui appartenaient l'un et l'autre à l'entraîneur Agopian
(*Le Journal de Saïgon*, 26 avril 1947)

Un stupide attentat vient de jeter la consternation dans les milieux du turf. Dans la nuit de jeudi à vendredi, des terroristes Viet Minh se sont introduits dans les écuries de M. Agopian, à Gia-dinh, et ont abattu d'une balle de revolver deux des plus magnifiques chevaux qu'on pouvait voir à Phutho, lors des réunions dominicales organisées par la Société des Courses de Saïgon.

Il s'agit en l'occurrence de Marcelou et de Cirnéa II appartenant l'un et l'autre à M. Agopian qui, on le sait, est un ancien jockey des écuries de l'entraineur Barillier à Maisons-Laffitte.

L'attentat s'est déroulé vers 2 heures du matin. Les auteurs ont réussi à prendre la fuite à la faveur de l'obscurité. Le fait qu'ils aient pu pénétrer sans coup férir dans les écuries et accomplir leur double geste meurtrier indique qu'ils avaient particulièrement étudié leur agression.

Ont ils eu des complicités à l'intérieur ?

L'enquête ouverte ne manquera pas de tirer parti de ces « facilités » pour le moins surprenantes. En tous cas, ce nouvel attentat qui survient après l'enlèvement de deux chevaux appartenant à M. Tran van Ty, vice-président de la République cochinchinoise, lequel possède une écurie de courses, et l'abattage d'un autre cheval habitué lui aussi des compétitions se déroulant sur notre hippodrome saïgonnais, n'est pas fait pour faciliter la tâche ingrate de ceux qui se sont donné pour mission de rénover le sport hippique à Saïgon.

Marcelou avait fait une entrée sensationnelle dans le monde turfiste lors de la réunion du 23 mars dernier au cours de la quelle il fut opposé à Annabella, cheval de MM. Balmont et Cardanot, dans le prix Bijou.

La compétition fit verser beaucoup d'encre et de... salive. Les tenants d'Annabella, plus nombreux que ceux de Marcelou (un de nos compatriotes ayant parié 5 000 piastres à un Chinois en faveur d'Annabella) furent vite déçus car, dès les premiers mètres, le cheval de M. Agopian fit montre d'une supériorité telle qu'il arriva au poteau avec de nombreuses foulées d'avance sur sa réputée concurrente.

Après le Derby

(*Le Journal de Saïgon*, 4 septembre 1947)

Il y avait grosse affluence dimanche dernier, pour le Derby, clou de la 26e réunion de Phutho. Un bravo aux dirigeants de la Société des courses pour leur impeccable organisation.

Il y eut un peu de pluie, juste ce qu'il faut pour assouplir la piste. Le record de la journée en ce qui concerne le mutuel a été battu. Près de 100.000 p. de pari furent pris dans la seule course du Derby.

La victoire est revenue à My-Thuân qui a eu raison nettement, à partir du tournant de Cholon, de Thoai-Lan et de Hoa Loi.

Thoai-Lan et My-Lê, qui ont pris les deuxième et quatrième places, ont tous bien fini. Une seule petite critique, pourquoi remplaça-t-on au dernier moment le starter qui ne fit pas mieux que le starter habituel ? Le départ fut loin d'être impeccable et les joueurs ne sont pas tellement satisfaits !